



# Vaulx-en-Velin CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030



Convention Locale d'Application 2024-2030



MÉTROPOLE DE LYON



# Edito

La nouvelle génération de Contrats de ville «Engagements quartiers 2030» est placée sous le prisme de la proximité.

Proximité avec les habitants : leur parole, leur consultation est à l'origine des enjeux des nouveaux Contrats de ville. Que ce soit par les modalités de participation citoyenne propre à chaque territoire, mais aussi par les concertations citoyennes menées en 2023 par l'Etat au plus près des quartiers, ou encore par les assises des quartiers populaires conduites par la Métropole de Lyon, les habitants ont pu s'exprimer, partager leur quotidien et leurs besoins.

Proximité avec les territoires : les élus ont été pleinement associés à la démarche de mise en place de la nouvelle géographie prioritaire. Les nouveaux périmètres des quartiers ont été travaillés avec les réalités de terrain, les fragilités nouvelles observées ou encore les projets d'aménagement à venir. Le dimensionnement des quartiers a été questionné avec les élus, les techniciens des collectivités et ceux de l'Etat, avec le souci permanent de la cohérence territoriale, de l'adaptation fine aux territoires.

Proximité dans le déploiement d'« Engagements Quartiers 2030 » : lancé par le Président de la République avec des orientations claires, le plan « Quartiers 2030 » a l'ambition de décliner au plus près des réalités territoriales les engagements liés à la Politique de la ville. En effet, les nouveaux Contrats de ville, au-delà des enjeux portés à l'échelle intercommunale, doivent prendre en considération les projets de territoires à la maille communale et/ou celle des quartiers. Pour le contrat de ville déployé au niveau de la Métropole de Lyon, le choix a été fait de traduire ces projets de territoires par des Conventions locales d'application.

C'est dans ce contexte que la commune de Vaulx-en-Velin déploie la présente convention. Elle a vocation à constituer la coloration territoriale du contrat de ville métropolitain, en l'adaptant au plus près des besoins des Vaudaises et des Vaudais. Elle est en adéquation avec le contrat de ville, tout en portant des déclinaisons spécifiques à Vaulx-en-Velin.

Aux côtés de l'Etat et de la Métropole, je salue particulièrement l'engagement de la commune de Vaulx-en-Velin, qui par cette convention, a choisi d'analyser ses besoins propres et de poser des réponses concrètes pour les habitants de ses quartiers prioritaires. Agir à Vaulx-en-Velin, c'est notamment, prioriser les actions en matière de réussite éducative et d'insertion professionnelle en associant largement les principaux concernés : les habitants des QPV. Et sans oublier bien sûr, l'accent particulier mis sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination qui rend la convention locale d'application de la Ville de Vaulx-en-Velin si particulière.

La mise en œuvre de cette convention et sa réussite reposent sur la mobilisation des acteurs de la politique de la ville. Services de l'Etat, collectivités, bailleurs, organismes sociaux, associations, tous sont les chevilles ouvrières de cette ambition collective en associant leurs compétences et leurs moyens. La coordination de proximité entre ces différentes énergies est la clé d'une réponse de qualité apportée aux habitants.

Forts de ces outils contractuels, co-construits et partagés, forts de ces partenariats noués, nous entrons dès à présent dans le temps de la déclinaison et donc de l'action. Notre cap est donc clair : garantir l'égalité républicaine dans les quartiers et toujours améliorer les conditions de vie de leurs habitants.



**Salwa PHILIBERT**

Sous-Préfète, chargée de mission politique de ville

Pour les grandes Lyonnaises et les grands Lyonnais les quartiers sont des espaces de vie, de sociabilité et d'échanges. Depuis des décennies, notre métropole a peu à peu pris sens par ses quartiers et en particulier ses quartiers populaires. Depuis la Grappinière à Vaulx en Velin en 1979 en passant par la marche pour l'égalité et contre le racisme née aux Minguettes en 1983 jusqu'aux émeutes de 1990 c'est ici que se sont inventés les principes fondamentaux de la Politique de la ville. Mais c'est surtout ici que des femmes et des hommes ont cherché à inventer, réinventer le lien social dans les quartiers de manière de plus en plus en plus délicate, de plus en plus ardue tant les inégalités se sont accrues depuis 40 ans.

Le contrat de ville et la convention locale d'application de Vaulx-en-Velin qui le décline permettent de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des structures d'éducation populaire, des habitants et habitantes dans nos quartiers populaires. Ils prennent une importance singulière pour la période 2024-2030. En effet, l'ampleur des défis écologiques et sociaux auxquels les quartiers populaires sont confrontés implique, plus que jamais, de mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer transition et justice sociale. Les habitantes et les habitants sont en effet les premières victimes du réchauffement climatique et des inégalités. Depuis 2020, la Métropole de Lyon poursuit son soutien pour la transformation et le développement des quartiers populaires de Vaulx-en-Velin au travers d'un projet de renouvellement urbain de grande ampleur, d'actions de gestion sociale et urbaine de proximité ou du financement des animations de l'été. Ces interventions sont non seulement nécessaires au regard des défis et des difficultés mais se justifient également par la convergence des ambitions et des orientations pour le territoire lyonnais.

La convention Locale d'application de Vaulx-en-Velin apporte une nouvelle pierre à l'édifice de cette transformation en s'attachant à en consolider le socle, à savoir l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitantes et des habitants.

Trois priorités caractérisent le contrat de ville métropolitain : d'abord assurer par tous les moyens possibles l'accès aux droits et aux services publics des habitants et habitantes des quartiers populaires. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics. C'est la voie privilégiée pour réduire les inégalités. Ensuite renforcer la présence humaine dans nos quartiers populaires pour plus de tranquillité, pour assurer une plus grande réussite à toutes et tous. Enfin rendre possible la participation effective des habitants et habitantes et faire en sorte qu'ils soient associés à la conduite de la politique dans les quartiers populaires. Ils sont les premiers porteurs des solutions. Ces priorités doivent être déclinées au plus proche des besoins des quartiers populaires de Vaulx-en-Velin.

Les acteurs de terrain sont nombreux et particulièrement engagés à Vaulx-en-Velin. La Convention Locale d'Application a aussi pour ambition d'accompagner les intervenants dans leurs actions et dans leurs modes de faire pour assurer un mieux-être au quotidien et renforcer la cohésion sociale. Ainsi les priorités d'actions reposent sur sept enjeux identifiés qui mettent au cœur la participation des habitants et qui résonnent avec les axes du Contrat de ville métropolitain. La convention s'attache également à porter une attention singulière aux habitants les plus fragiles, que ce soit en termes d'emploi, de réussite éducative, d'accès aux droits ou encore de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. À travers elle, nous accompagnons chacun et chacune afin qu'il ou elle se sente mieux dans les quartiers populaires de Vaulx-en-Velin.

La Métropole de Lyon se mobilise sur ces défis en activant les politiques de droit commun de l'ensemble des partenaires, qui devront conforter les actions entreprises pour contribuer à la qualité de vie et à la réussite des quartiers populaires des trois quartiers prioritaires de Vaulx-en-Velin.



**Renaud PAYRE**

Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'Habitat, du Logement Social et de la Politique de la Ville

Depuis 10 ans, l'équipe municipale porte l'ambition d'accompagner le redressement de Vaulx-en-Velin afin de donner les meilleures chances d'émancipation et d'épanouissement aux vaudaises et aux vaudais. Il s'agit de faire de Vaulx-en-Velin une ville à vivre. Le projet proposé, a cette vocation, non pas tenter de rattraper des retards, mais de prendre un temps d'avance.

L'histoire moderne de Vaulx-en-Velin se confond avec tous les dispositifs de la Politique de la Ville. Le fil conducteur de notre réflexion consiste à inscrire Vaulx-en-Velin dans un urbanisme durable qui anticipe les évolutions de la société et rompt avec une logique de recommencement permanent. Notre action ne peut se penser sans les habitants de notre ville et doit tirer les leçons des dysfonctionnements urbains passés.

Nous nous attachons également à intégrer notre ville dans l'histoire nationale. Notre ville porte toutes les strates de l'histoire de France, depuis son village agricole avec son château, en passant par ses friches industrielles révélatrices de la révolution industrielle jusqu'à ses ZUP, illustrant les politiques contemporaines de peuplement.

Préserver et valoriser le patrimoine de Vaulx-en-Velin y contribue en mettant en lumière notamment l'héritage des fermiers, des ouvriers, des immigrés, de tous les parcours constitutifs de notre histoire.

La ville construite doit être reliée, connectée, un lieu de vie, de travail, d'enseignement, de culture, de loisirs.

La déclinaison locale du contrat de ville porte le volet de cohésion de notre ville, en plaçant l'humain, le citoyen au cœur de la démarche. L'élaboration de la CLA 2024-2030 s'est faite avec l'attention particulière de mobiliser et associer celles et ceux qui font vivre le territoire au quotidien : habitants, associations, clubs sportifs, institutions, monde économique et services de la Ville. Nous nous sommes appuyés sur le principe de co-construction avec les habitants en développant les outils de démocratie participative, désormais au nombre de 18 sur notre ville.

Le contrat de ville s'articule autour de sept enjeux. La CLA 2024-2030, réaffirme comme un enjeu fort et central, la question de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations à travers le plan de lutte, dont les sept axes renouvelés en 2023 restent la colonne vertébrale de l'action publique pour les six prochaines années. Ce nouveau contrat fait de l'accès aux droits et aux services publics un enjeu d'égalité républicaine. Il mise prioritairement sur l'éducation en raison de la jeunesse de nos habitants (40% des vaudais ont moins de 25 ans), y compris sur l'enseignement supérieur en s'inscrivant dans le continuum universitaire entre notre campus et la Doua. La Ville a fait le choix de placer l'école de la République au cœur de ses priorités.

Nous requalifions des quartiers mixtes, animés, porteurs d'activités et d'emplois. Nous soutenons l'entreprenariat porté par une stratégie de développement économique équilibrée. Nous réaffirmons un projet ambitieux de transition écologique en nous appuyant notamment sur des espaces verts étendus, sur la proximité avec le Grand Parc, sur l'eau. Nous réexprimons notre attachement à la coproduction avec les partenaires dont c'est la compétence, une politique de tranquillité publique.

Je ne doute pas que les années à venir seront fécondes et nous permettront de réduire de façon structurelle les inégalités et d'ouvrir les champs des possibles des plus jeunes.



**Hélène GEOFFROY**

Maire de Vaulx-en-Velin  
Vice-présidente de la Métropole de Lyon  
Ancienne Secrétaire d'État  
Ancienne Députée

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction :</b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>La Politique de la Ville : déployer localement une ambition nationale</b> ..... | <b>9</b>  |
| <b>Une CLA adaptée aux enjeux du territoire</b> .....                              | <b>9</b>  |
| La CLA 2015-2023 : les grandes tendances de bilan.....                             | 10        |
| La CLA 2024-2030 : une élaboration concertée et co-construite.....                 | 11        |
| <b>Une nouvelle géographie prioritaire</b> .....                                   | <b>12</b> |
| <b>Dynamique, vivant et fragile : portrait d'un territoire en mutation</b> .....   | <b>14</b> |
| <b>Une ville démographiquement dynamique mais qui reste précaire</b> .....         | <b>14</b> |
| Une forte représentation des jeunes et des enfants .....                           | 16        |
| Une précarité toujours présente.....   | 16        |
| La monoparentalité, facteur accentuant la précarité économique .....               | 17        |
| <b>Jeunesse et éducation</b> .....   | <b>17</b> |
| Petite enfance.....  | 18        |
| Primaire/élémentaire .....   | 18        |
| Secondaire.....  | 18        |
| La Cité éducative, une volonté de développement éducatif .....                     | 19        |
| Le Programme de Réussite Éducative .....   | 20        |
| <b>Emploi et insertion</b> .....   | <b>21</b> |
| Un tissu économique dynamique.....   | 21        |
| ...mais un taux de chômage qui reste élevé.....                                    | 22        |
| Une sous-représentation des femmes dans l'emploi .....                             | 23        |
| Évolution public ciblé RSA .....   | 23        |
| Une offre riche d'actions emploi insertion à faire connaître.....                  | 23        |
| Des dispositifs permettent également de répondre aux besoins du public .....       | 24        |
| <b>Logement et ménage</b> .....  | <b>25</b> |
| La taille des ménages .....  | 25        |
| Précarité des logements.....   | 25        |
| Un parc privé fragile, hérité de la ZUP.....                                       | 25        |
| <b>Santé et accès aux soins</b> .....  | <b>26</b> |
| Des problématiques de santé publique prégnantes .....                              | 26        |
| Une précarité sanitaire accrue et un recours aux soins moindre.....                | 26        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Vie de quartier et proximité.....</b>  | <b>27</b> |
| Des atouts naturels et environnementaux.....  | 27        |
| Une ville sportive.....   | 28        |
| Une offre culturelle diversifiée.....   | 29        |
| Une vie associative particulièrement développée.....  | 31        |
| Les habitants au cœur de la vie citoyenne.....  | 32        |
| Tranquillité, sécurité et civisme :<br>une mobilisation de tous au service du mieux vivre-ensemble.....                   | 33        |
| <b>La Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations .....</b>   | <b>34</b> |
| <b>Une transformation urbaine ambitieuse et structurante .....</b>  | <b>34</b> |
| Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine,<br>colonne vertébrale de la transformation urbaine de la ville ..... | 34        |
| Les autres périmètres à enjeu urbain.....   | 36        |
| <b>Focus sur les trois QPV .....</b>  | <b>37</b> |
| Grande île.....   | 38        |
| Sud.....  | 40        |
| Chénier.....  | 42        |
| <b>Une ville pour tous, un avenir pour chacun :<br/>de grands enjeux pour 2030 .....</b>                                  | <b>45</b> |
| Enjeu 1 - Fédérer autour du Plan territorial de lutte contre le racisme,<br>l'antisémitisme et les discriminations .....  | 48        |
| Enjeu 2 - Accéder à ses droits et aux services publics.....   | 50        |
| Enjeu 3 - Bien grandir, l'éducation au cœur des réussites.....  | 52        |
| Enjeu 4 - Se former, travailler, entreprendre dans les QPV .....  | 54        |
| Enjeu 5 - S'épanouir et promouvoir la cohésion sociale.....   | 56        |
| Enjeu 6 - Bien vivre chez soi, dans son quartier.....   | 59        |
| Enjeu 7 - Participer à la vie de la Cité.....   | 62        |
| <b>La Convention Locale d'Application :<br/>une feuille de route coconstruite et suivie pas à pas .....</b>               | <b>64</b> |
| Signataires .....   | 66        |
| ANNEXE 1 / SIGLES.....  | 67        |
| ANNEXE 2 / DONNÉES ET SOURCES .....   | 68        |
| ANNEXE 3 / TABLEAU DE SUIVI DES ENJEUX .....  | 69        |



## Introduction :

### Qu'est-ce que la Politique de la Ville ?

Politique publique nationale, la Politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Elle se décline dans le cadre de la démarche « Engagements Quartiers 2030 » via des contrats de ville renouvelés qui fixent, pour chaque territoire, des orientations pour six ans afin d'améliorer différents aspects de la qualité de vie des habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et de réduire les écarts de développement : éducation, parentalité, cadre de vie, sécurité, emploi, santé, accès aux droits, logement...

C'est un outil de mobilisation des acteurs dans une logique de proximité.

### La Politique de la Ville : déployer localement une ambition nationale

Depuis plus de 40 ans et les premières opérations « d'Habitat et Vie Sociale » (HVS) en 1977 qui ont permis de répondre aux premières difficultés rencontrées dans les quartiers, l'État intervient dans le cadre de contrats conclus avec les collectivités et acteurs locaux. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a proposé un nouveau cadre d'intervention pour la période 2014-2023 plaçant les enjeux de la Politique de la Ville au niveau des agglomérations et a posé le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants via la mise en place des Conseil Citoyens.

La Métropole de Lyon porte la compétence Politique de la Ville qui se décline dans le contrat de ville métropolitain. Elle est aujourd'hui cheffe de file du territoire en lien avec les communes et l'État.

Après dix ans d'application, la démarche « Quartiers 2030 » prévoit, à l'échelle nationale, le renouvellement des contrats de ville sur la période 2024-2030. Le décret du 28 décembre 2023 a fixé les modalités d'actualisation de la géographie prioritaire et les modalités de la prochaine génération des contrats de ville ont été précisées dans la circulaire du 31 août 2023.

Dans sa délibération n° 2024-2285 du 11 mars 2024, la Métropole de Lyon a approuvé à l'unanimité le contrat de ville métropolitain – Engagements Quartiers 2030.

**Six enjeux structurants** concernant tous « les temps de vie » des habitants ont été définis conjointement par la Métropole de Lyon et l'État. Les thèmes d'intervention sont les suivants :

- **accès aux droits et aux services** : « des services publics mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leurs parcours : favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur Métropole » ;
- **sécurité et tranquillité** : « des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité » ;
- **emploi-insertion et économie** : « se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser » ;
- **scolarité, éducation populaire et parentalité** : « bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes » ;
- **logement, environnement et transition écologique** : « de chez soi au cœur des quartiers, façonnons un environnement où il fait bien vivre » ;
- **culture, sport, santé-bien-être, vie associative** : « épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges ».

**Dans le territoire métropolitain, le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 constitue le cadre de référence de la Politique de la Ville. Il est décliné localement pour chaque commune à travers des Conventions Locales d'Application (CLA). Ces conventions visent à garantir une articulation effective entre le développement urbain appliqué aux QPV et le développement social auprès des populations les plus fragiles. Elles constituent les projets de territoires et sont la coloration territoriale du Contrat de Ville Métropolitain.**

## Une CLA adaptée aux enjeux du territoire

**La Ville de Vaulx-en-Velin a entamé en 2023, un chantier de renouvellement de sa Convention Locale d'Application (CLA). Elle met en son cœur, l'articulation des enjeux de cohésion sociale et des enjeux du renouvellement urbain qui constituent le fondement de la Politique de la Ville et permet d'inscrire l'habitant comme pivot de cette politique croisant l'humain et l'urbain.**

### LA CLA 2015-2023 : LES GRANDES TENDANCES DE BILAN

Le précédent contrat de ville élaboré pour la période 2015-2023 a eu pour objectif de mettre en œuvre un projet d'ensemble pour les habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Tous les domaines de l'action publique ont été mobilisés : l'éducation, l'emploi, la santé, l'action sociale, la tranquillité publique ou encore la médiation, le vivre-ensemble, le renouvellement urbain, les transports... Ce contrat s'est inscrit dans une démarche d'innovation et d'efficacité pour dépasser les déséquilibres, entraînant un véritable engagement de la Ville et la mobilisation du droit commun de l'ensemble des partenaires: la Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'État, ses agences : Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Éducation Nationale...

**La Convention Locale d'Application du contrat de ville signé en 2015 s'articulait autour des quatre grands piliers suivants :**

- « **développement économique, emploi et insertion** » ;
- « **cohésion sociale** » ;
- « **cadre de vie et renouvellement urbain** » ;
- « **valeurs de la République et citoyenneté** ».

La mise en œuvre du contrat de ville et de sa CLA au cours des neuf dernières années ont permis le lancement de transformations urbaines significatives et des avancées réelles, faites d'engagements associatifs, d'innovations sociales, de dynamiques entrepreneuriales, d'expressions artistiques et culturelles contribuant au dynamisme de la ville.

On peut notamment citer :

#### • **Concernant l'enjeu « Cohésion sociale » :**

La mise en œuvre de projets déployés par le tissu associatif vaudais ainsi que par les services municipaux, soutenus dans le cadre de la programmation sociale annuelle : actions autour de l'éducation, de la culture, du sport, du lien social et de la citoyenneté (fonds associatif local et fonds de projets habitants, animations de proximité portées par les centres sociaux, MJC...), dispositif Cité éducative déployé depuis 2019,

#### • **Concernant l'enjeu « Cadre de vie et renouvellement urbain » :**

Les opérations de renouvellement urbain qui ont permis à partir de 2014 la réhabilitation de résidences (Pilat, Malval, Grand Bois, Noirettes, Vernay Verchères, Grappinière, Terraillon-Chénier...), la construction/réhabilitation de nouveaux équipements de proximité (Atelier Léonard de Vinci) ou d'écoles (René Beauverie, Henri Wallon, Ambroise Croizat...), la diversification de l'offre de logements (ZAC Hôtel de Ville, Grappinière...). Mais aussi, le déploiement des initiatives portées dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité, notamment en lien avec les bailleurs sociaux du territoire et visant à améliorer le cadre de vie des habitants (sur-entretien, lien social, chantiers jeunes...),

#### • **Concernant l'enjeu « développement économique, emploi et insertion » :**

Les actions en faveur de l'insertion (café créa, rdv de l'emploi...), le déploiement de la Cité de l'Emploi depuis 2020, la programmation d'activités économiques (24 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activité orientés sur la filière bâtiment durable et 2 500 m<sup>2</sup> de commerces dans la ZAC du Mas du Taureau, les 39 000 heures d'insertion d'ores et déjà réalisées à Vaulx-en-Velin dans le cadre du projet urbain ayant bénéficié à 92 personnes,

#### • **Concernant l'enjeu Valeurs de la République et citoyenneté :**

La mise en place du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et sa déclinaison au travers de divers objectifs et actions menés auprès de différents publics (habitants, scolaires, agents municipaux...). Mais aussi la volonté de mobiliser largement les habitants de la commune, de les associer aux différentes initiatives, projets et démarches permettant une participation citoyenne et habitante élargie et renouvelée au cours des dix dernières années à travers notamment les nombreuses instances de démocratie locale.

Comparée à celle de 2014, la situation des QPV vaudais en 2023 reste relativement stable, sans dégradations ou améliorations significatives notamment en termes de revenu des habitants (qui reste l'indicateur de référence pour l'identification des quartiers éligibles à la Politique de la Ville), et ce en raison des dynamiques habitantes propres aux territoires QPV. Les efforts déployés depuis 10 ans ont eu pour effet bénéfique d'améliorer la situation d'un certain nombre d'indicateurs, notamment en termes de renouvellement urbain avec de nombreuses évolutions de la ville mais également en matière d'emploi puisque l'on observe depuis 2021 une baisse du nombre d'inscrits à France Travail à l'échelle communale.

### LA CLA 2024-2030 : UNE ÉLABORATION CONCERTÉE ET CO-CONSTRUITE

Le renouvellement de la CLA pour la période 2024-2030 a été engagé en 2023 et a eu pour ambition de mettre les habitants, les partenaires associatifs et des acteurs locaux au cœur de la démarche. La finalité étant bien d'aboutir à un projet de territoire élaboré par et pour les habitants, en concertation avec tous ceux qui font vivre les quartiers et la vie locale vaudaise au quotidien.

Ainsi, plusieurs temps forts ont jalonné l'année 2023 qui se sont poursuivis sur 2024.

En 2023, Vaulx-en-Velin a activement participé à la démarche de renouvellement du contrat de ville métropolitain en accueillant un des ateliers déployés dans le cadre des « Assises des quartiers populaires » organisées par la Métropole de Lyon.

La thématique de travail dédiée à l'emploi, l'insertion et le développement économique a ainsi permis de poser une première pierre au niveau local sur le renouvellement de la CLA. L'atelier organisé le 9 mars 2023 a regroupé une centaine de participants provenant de toute la Métropole, avec une prédominance d'acteurs vaudais et d'habitants de la commune.

S'en sont suivis plusieurs temps de concertation élargis auprès des habitants, des associations, des clubs sportifs, des services et partenaires institutionnels œuvrant dans les QPV vaudais :

- une assemblée plénière de la Cité éducative le 10 novembre 2023 qui a permis de rapprocher les enjeux de la Cité éducative avec ceux du contrat de ville et à laquelle une centaine de représentants des parents d'élèves, des associations, des agents de la Ville et de l'éducation nationale ont participé ;
- des ateliers de concertation le 1er décembre 2023 ouverts aux partenaires, acteurs locaux et habitants afin d'identifier des priorités et enjeux qui pourraient constituer le socle de la future Convention Locale d'Application. Cette journée a rassemblé 90 participants environ dans les différents ateliers de la journée ;
- un atelier de restitution aux élus de la majorité le 8 janvier 2024, ayant permis d'échanger sur les premières pistes issues de la concertation menée en 2023, de les confronter et en préciser le contenu ;
- une seconde phase d'ateliers de concertation les 12 et 13 février 2024 auprès des interlocuteurs mobilisés le 1er décembre 2023 pour préciser les objectifs et pistes d'actions du futur contrat de ville. Environ 80 personnes ont pu participer à ces ateliers ;
- cette démarche a été complétée par un travail auprès de groupes d'habitants, qu'ils soient inscrits dans un cadre associatif (associations locales) ou dans un cadre plus formel via les instances de concertation dédiées au territoire (Conseil citoyen, Conseils de quartier, de parents d'élèves, de la jeunesse).



## Une nouvelle géographie prioritaire

La ville de Vaulx-en-Velin est composée d'une pluralité de quartiers, de sous-quartiers dont une partie est en QPV. **En 2018, environ 48,5 % de la population vivait dans les QPV vaudais, soit près de 24 600 habitants.**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a instauré une évolution de la géographie prioritaire menant au resserrage des QPV autour de trois secteurs :

- la Grande Île ;
- le Sud ;
- Chénier, rattaché au QPV « Chénier-Terraillon » situé sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Bron.

Cette géographie prioritaire a été mise à jour en 2024 par l'État, en concertation avec les communes. Pour les QPV vaudais cela se traduit par les éléments suivants :

**> Un élargissement du périmètre du quartier de la Grande Île, afin d'intégrer principalement les établissements scolaires suivants :**

- École Henri Wallon (Grappinière) ;
- Écoles Anton Makarenko et Anne Frank (Verchères) ;
- Collèges Henri Barbusse et Aimé Césaire ;
- Lycée Robert Doisneau et Lycée des Canuts.

**> Une stabilité du périmètre du quartier Sud et un léger élargissement du périmètre de Chénier,** qui intègre désormais l'école Pierre et Marie Curie.

**> L'intégration de deux secteurs d'habitation :** l'îlot Valdo au nord de l'avenue Salvador Allende et la résidence Alliade sur le secteur de Cachin.

### Comment est définie la géographie prioritaire ?

La méthode retenue pour identifier les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et la délimitation de leurs contours s'appuie sur l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Elle allie plusieurs paramètres :

**> Le revenu :** les bas revenus sont définis par une approche mêlant deux références : le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine de référence dans laquelle se situe le quartier et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

**Pour la Métropole de Lyon, le seuil est fixé à 13 300€ de revenu médian (fixé par décret)**

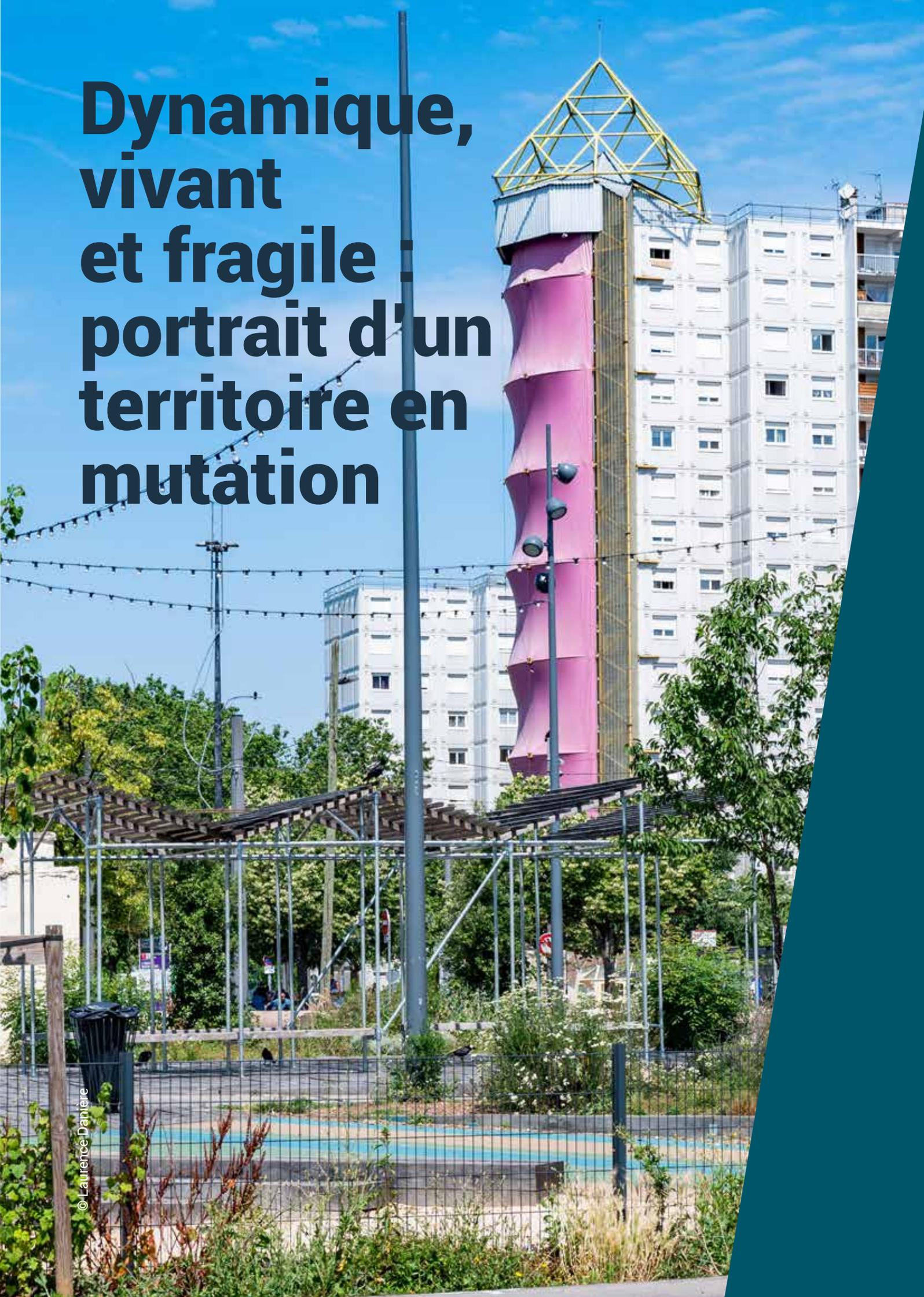
**> Le nombre d'habitants :** chaque zone identifiée doit représenter une population de plus de 1 000 habitants sur un périmètre d'un seul tenant, situés dans les agglomérations métropolitaines de plus de 10 000 habitants, pour être identifiée comme un QPV.

**Les 3 QPV vaudais font ainsi partie des 43 QPV dans la Métropole de Lyon, répartis dans 17 communes**

**> La concertation avec les territoires :** un travail préparatoire a permis d'affiner les périmètres entre État, communes et partenaires.

La notion de « quartier vécu » vient compléter la lecture de ces territoires, prenant en compte un secteur plus large qui correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité...).

# Dynamique, vivant et fragile : portrait d'un territoire en mutation



## Dynamique, vivant et fragile : portrait d'un territoire en mutation

« Si de nombreuses actions et projets ont eu lieu ces dernières années, la Ville peine néanmoins à rattraper son retard par rapport aux moyennes métropolitaines et nationales : l'écart reste significatif dans de nombreuses thématiques ». Ce constat, extrait de la précédente Convention Locale d'Application vaudoise de 2014, reste d'actualité.

Comparé à celui de la Métropole, le territoire de Vaulx-en-Velin souffre de longue date d'un retard dans plusieurs domaines, phénomène compensé par une volonté politique forte de développement social, économique et culturel.

Par des comparaisons chiffrées avec les indicateurs de la Métropole de Lyon, l'objectif est de mettre en avant les spécificités, les difficultés et les progrès que connaît le territoire vaudois.

Pour la réalisation de ce portrait de territoire, huit axes d'analyse ont été mis en avant : la démographie ; la jeunesse et l'éducation ; l'emploi et l'insertion ; le logement ; la santé ; la vie de quartier ; la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ainsi que la transformation urbaine. Pour chaque thématique, un diagnostic comparatif est proposé (au niveau communal, métropolitain et national) ainsi qu'un zoom pour les trois QPV (Grande Île, Sud et Chénier-Terraillon) lorsque les données sont disponibles à cette échelle.

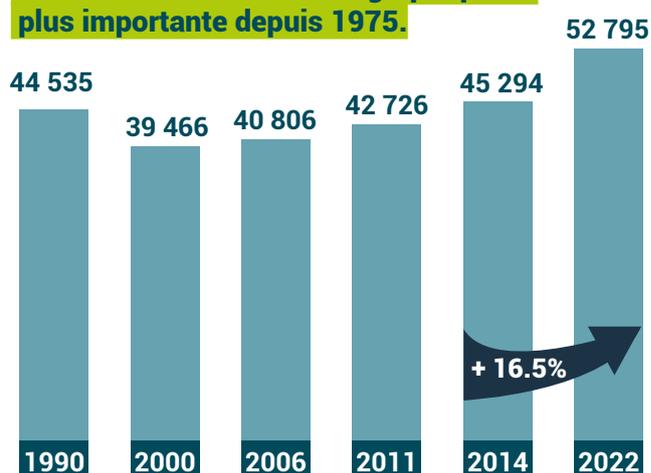


**Nota Bene :** les données utilisées dans la réalisation de ce portrait se basent sur le recensement de la population 2020, 2018, 2014 et 2009 ; les données CAF 2021 pour ce qui concerne l'échelle communale et métropolitaine. À l'échelle des QPV, l'agence d'urbanisme de Lyon a produit des fiches dont le recensement de la population de 2018 sert de référence pour les données Grande Île, Sud et le secteur de Chénier-Terraillon. Retrouvez en annexe le détail des données utilisées.

### Une ville démographiquement dynamique mais qui reste précaire

Vaulx-en-Velin est l'une des communes les plus dynamiques démographiquement de la Métropole de Lyon (**de 45 294 habitants en 2014 à 52 795 en 2022**). Cette croissance est liée au solde naturel (avec 21,3 naissances pour 1 000 habitants) et est favorisée par le nombre important de logements créés sur le territoire (+ 10 % sur ces 5 dernières années).

**Avec 7 501 habitants supplémentaires entre 2014 et 2022, Vaulx-en-Velin est face à sa croissance démographique la plus importante depuis 1975.**

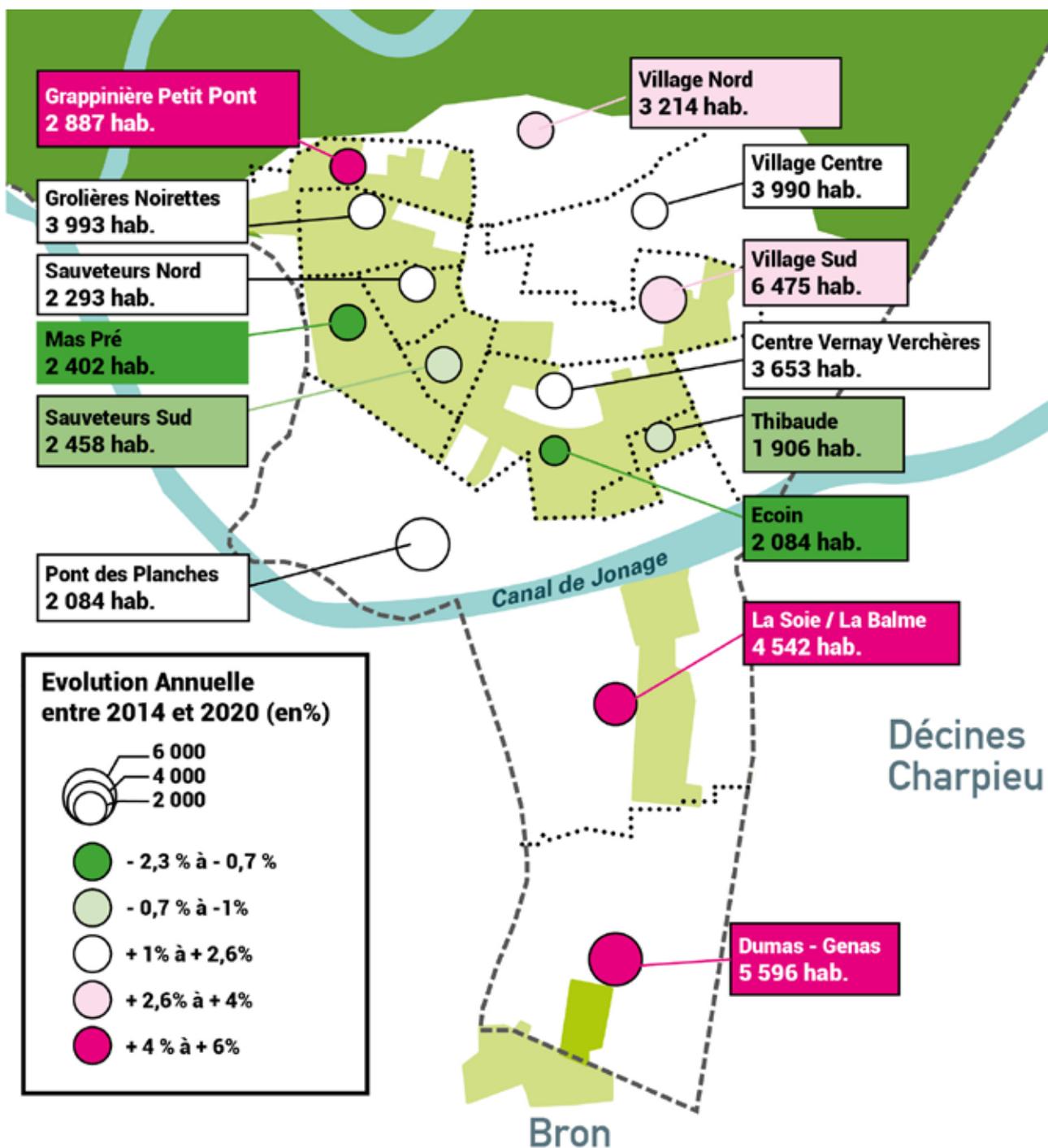


© Laurence Danière

Une grande partie du QPV Grande Île voit sa population décroître, à l'exception du quartier Grappinière-Petit Pont. Cette décroissance au Nord s'explique par les programmes de démolition de logements engagés dans le cadre du renouvellement urbain depuis 2010.

En revanche, le Village et le Sud de la commune (La Soie, La Balme et Dumas-Genas) ont une croissance démographique soutenue (au-delà de 4 %) cela s'explique notamment par la transformation de friches industrielles en nouveaux quartiers de ville, dans le cadre du projet urbain du Carré de Soie.

### Évolution de la population entre 2014 et 2020



## UNE FORTE REPRÉSENTATION DES JEUNES ET DES ENFANTS

Vaulx-en-Velin est caractérisée par une forte proportion de jeunes dans sa population (**27,1 % de moins de 15 ans et 48,1 % de moins de 30 ans en 2020**).

### Structure de la population vaudaise en 2020<sup>1</sup> :

#### • Part des moins de 15 ans (2020) :

> **27,1 % Vaulx-en-Velin**  
(30 % QPV Grande Île / 24 % QPV Sud / 27 % QPV Terrailon-Chénier)

> **18,3 % Métropole de Lyon**

> **17,8 % France**

• **2014 : 25 % Vaulx-en-Velin / 18 % Métropole de Lyon / 17,5 % France**

#### • Part des moins de 25 ans (2020) :

> **42 % Vaulx-en-Velin**  
(45 % QPV Grande Île / 45 % QPV Sud / 40 % QPV Terrailon-Chénier)

> **34 % Métropole de Lyon**

> **29,1 % France<sup>2</sup>**

#### • Part des moins de 59 ans (2020) :

> **85 % Vaulx-en-Velin**  
(85 % QPV Grande Île / 90 % QPV Sud / 80 % QPV Terrailon-Chénier)

> **79 % Métropole de Lyon**

> **53,9 % France**

• **2014 : 83,2 % Vaulx-en-Velin / 79,5 % Métropole de Lyon / 55,6 % France**

<sup>1</sup>Source : INSEE, RP2009, RP2014 et RP2020

<sup>2</sup>Pas de données pour la tranche d'âge 15-25 ans pour 2014

## UNE PRÉCARITÉ TOUJOURS PRÉSENTE

**En 2018, 48,5 % des habitants de Vaulx-en-Velin habitent en QPV**, ce qui constitue un indicateur de niveau de vie moins élevé que dans le reste de la Métropole de Lyon.

#### • Taux de pauvreté :

> **31 % Vaulx-en-Velin**  
(46 % QPV Grande Île / 41,9 % QPV Sud / 37 % QPV Terrailon-Chénier)

> **16,2 % Métropole de Lyon**

> **14,5 % France**

La part des ménages vaudais assujettie à l'impôt en 2021 est de 37 % (contre 58,1 % dans la Métropole de Lyon).

Le **revenu médian** par unité de consommation en **2021**, s'élevait à **17 180 €<sup>3</sup> à Vaulx-en-Velin**, contre **23 950 €** pour la **Métropole de Lyon**. Cette précarité est d'autant plus visible dans les **QPV de Vaulx-en-Velin**, dont les revenus moyens disponibles par unité de consommation ne dépassent pas **15 000 €**.

#### • Médiane (en €) du revenu disponible par année par unité de consommation :

> **17 180 € à Vaulx-en-Velin**  
(13 540 € QPV Grande Île / 14 380 € QPV Sud / 11 770 € QPV Terrailon-Chénier)

> **23 950 € pour la Métropole de Lyon**

> **23 150 € en France**

• **2014 : 12 077 € Vaulx-en-Velin / 20 334 € Métropole de Lyon / 19 918 € France.**

L'augmentation du revenu médian depuis 2014 à Vaulx-en-Velin est un indicateur de développement économique fort. Elle met en lumière un écart de niveau de vie tendant à diminuer

Malgré tout, le territoire fait face à une situation de précarité économique importante, avec une forte proportion du nombre de personnes **allocataires CAF : 65 % en 2022**. Ce chiffre atteint **56 % dans la Métropole de Lyon**.

<sup>3</sup>Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) Insee

## LA MONOPARENTALITÉ, FACTEUR ACCENTUANT LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

Les familles monoparentales constituent un réel enjeu, puisqu'elles ont augmenté en nombre et en proportion à l'échelle de Vaulx-en-Velin. Elles sont exposées aux situations de précarité en raison de ressources financières moindres et d'un risque de chômage plus élevé que pour celles formées d'un couple avec enfant(s).

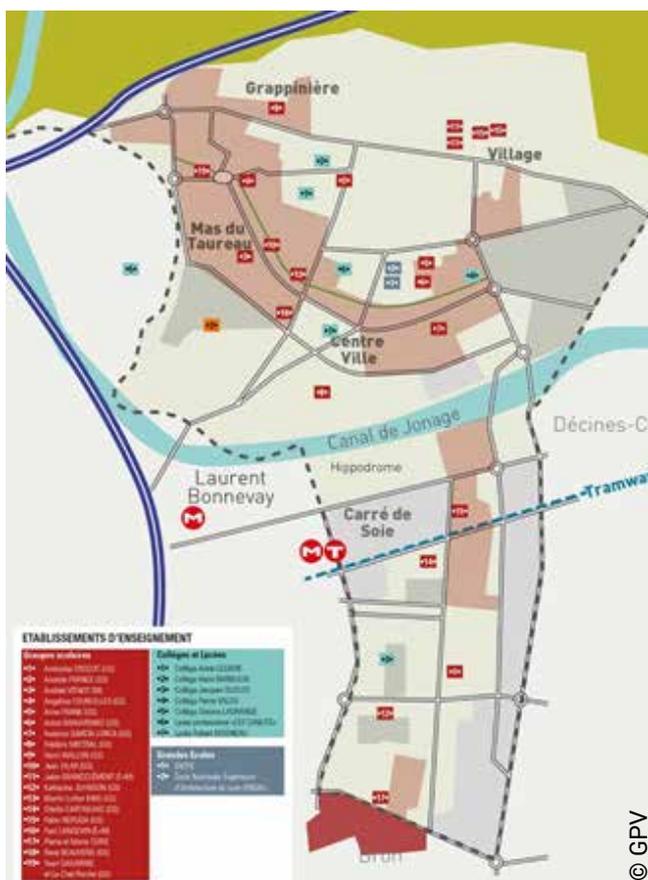
### • Proportion de familles monoparentales parmi les ménages :

- > **15,7 % Vaulx-en-Velin**  
(28,1 % QPV Grande Île / 29,8 % QPV Sud / 23 % QPV Terrailon-Chénier)
- > **9,6 % Métropole de Lyon**
- > **10 % France**
- **2014 : 14,5 % Vaulx-en-Velin / 9,4 % Métropole de Lyon / 9,4 % France**

**84 % des familles monoparentales sont composées de femmes seules avec enfant(s).** Les conséquences sont alors nombreuses (accès plus difficile à l'emploi, précarité plus forte, difficulté de logement...).



© Laurence Danièle



© GPV

## Jeunesse et éducation

Vaulx-en-Velin est une commune jeune et dynamique qui dispose de nombreux équipements scolaires : **2 lycées** (Lycée Robert Doisneau et Lycée professionnel des Canuts), **5 collèges** (Collèges Jacques Duclos au Sud, Henri Barbusse, Pierre Valdo, Aimé Césaire et Simone Lagrange (Villeurbanne) au Nord), **16 écoles élémentaires et 19 écoles maternelles**. Tous les établissements sont classés en REP+.

Au total à Vaulx-en-Velin en 2023, **les écoles maternelles et primaires ont accueilli plus de 6 800 élèves, les collèges 2 745 élèves et les lycées 1227, soit 10 800 élèves au total.** L'Enseignement supérieur rassemble près de **2 700 étudiants**, entre l'ENSAL, l'ENTPE et Builders.



© Laurent Cerino - Vaulx-en-Velin

## PETITE ENFANCE

**17 crèches sont présentes sur la commune** (dont 7 crèches municipales en régie et 1 crèche en Délégation de Service Public, 4 crèches privées, 4 crèches associatives et 2 micro-crèches). Malgré une augmentation du nombre de places, cela reste insuffisant par rapport à la demande.

**En 2020 il y avait 12,5 places en crèche pour 100 enfants de moins de 3 ans à Vaulx-en-Velin.**

En 2014 : 9,2 places en crèche pour 100 enfants de moins de 3 ans.

À titre de comparaison, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) estime à **21,2 le nombre de places en crèche pour 100 enfants au niveau national.**

## PRIMAIRE/ÉLÉMENTAIRE

Le contrat de ville précédent se donnait pour grand enjeu de « faire de l'éducation le levier des réussites individuelles ». Beaucoup d'actions en faveur de cet enjeu ont été mises en place : la création de nouvelles écoles primaires et/ou élémentaires (groupe scolaire René Beauverie, Katherine Johnson, Odette Cartailhac), la réhabilitation de certaines déjà existantes, la refonte et la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative, la mise en place de la Cité éducative ou encore la création du Conseil consultatif des parents d'élèves.

Le taux de scolarisation des 6-10 ans est similaire aux moyennes métropolitaines et nationales. Les investissements de la Ville ces dernières années ainsi que le grand nombre d'écoles primaires aident à maintenir ces taux élevés. Une légère baisse apparaît néanmoins depuis 2014 pour nos trois échelles de référence.

### • Taux de scolarisation des 6-10 ans en 2020 :

> **96,6 % Vaulx-en-Velin**

> **96,7 % Métropole de Lyon**

> **97,2 % France**

• 2014 : 97,7 % Vaulx-en-Velin / 98 % Métropole de Lyon / 98,3 % France

## SECONDAIRE

Le taux de scolarisation se maintient par rapport au niveau national sur la période de scolarisation obligatoire, jusqu'à la fin du secondaire. Depuis 2014, le taux de scolarisation jusqu'à 17 ans a peu évolué, que ce soit au niveau de la ville, métropolitain ou national.

### • Taux de scolarisation des 11-14 ans :

> **97,6 % Vaulx-en-Velin**

> **97,9 % Métropole de Lyon**

> **98,1 % France**

• 2014 : 98,8 % Vaulx-en-Velin / 98,8 % Métropole de Lyon / 98,8 % France

### • Taux de scolarisation des 15-17 ans :

> **93,5 % Vaulx-en-Velin**

> **96,1 % Métropole de Lyon**

> **95,7 % France**

• 2014 : 94 % Vaulx-en-Velin / 96 % Métropole de Lyon / 96 % France

Toujours dans cette dynamique de progrès en matière d'éducation, **le taux de réussite au Diplôme National du Brevet** est en nette augmentation (**+12 %**) et se rapproche du niveau de l'Académie de Lyon et du niveau national.

### • Taux de réussite au Diplôme National du Brevet :

> **81,5 % Vaulx-en-Velin**

> **89,2 % Académie de Lyon**

> **89,1 % France**

• 2014 : Vaulx-en-Velin 69,5 % / Académie de Lyon 87,9 % / France 85,2 %

| Collège     | Taux de réussite brevet 2014 | Taux de réussite brevet 2022 | Évolution |
|-------------|------------------------------|------------------------------|-----------|
| H. Barbusse | 81.5 %                       | 83 %                         | + 1.5 %   |
| J. Duclos   | 74 %                         | 72 %                         | -2 %      |
| A. Césaire  | 50.5 %                       | 96 %                         | + 45.5 %  |
| P. Valdo    | 72 %                         | 82 %                         | + 10%     |
| S. Lagrange | ND%                          | 76 %                         | ---%      |

Entre 2014 et 2022, la tendance est à l'amélioration du niveau des élèves puisqu'en moyenne sur 10 ans, le taux de réussite au Brevet, tous collèges confondus, est de 83,3 %, soit un taux de 14 points supérieur à 2014.



© Thierry Chassepoux - Vaulx-en-Velin

• **Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2020 :**

- > **45,6 % Vaulx-en-Velin**
- > **66,7 % Métropole de Lyon**
- > **52,1 % France**
- 2014 : 43,5 % Vaulx-en-Velin / 65,7 % Métropole de Lyon / 52 % France

Dans cette proportion de population non scolarisée, **34,6 % n'a aucun diplôme (18,3 % pour la Métropole de Lyon et 21,1 % en France)**.

Pour les QPV, nous ne disposons que des données rassemblant ces deux tranches d'âges :

• **Taux de scolarisation des 15-24 ans :**

- > **69,55 % Vaulx-en-Velin**  
(60 % QPV Grande Île / 56% QPV Sud / 61% QPV Terrailon-Chénier)
- > **81,4 % Métropole de Lyon**
- > **73,9 % France**

Ces chiffres indiquent une tendance positive en termes de scolarisation et de réussite en début de cursus, à relativiser toutefois car à la fin des enseignements secondaire et supérieur, les écarts aux indicateurs métropolitains restent très élevés. Ils sont **d'autant plus importants dans les QPV** qui ont un taux de scolarisation inférieur à la moyenne communale, elle-même en dessous des moyennes métropolitaines et nationales.

**LA CITÉ ÉDUCATIVE, UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF**

Malgré certaines mesures nationales concernant les QPV en matière d'éducation, l'école est encore en difficulté dans ces quartiers. Dans ce contexte, sont lancées sur le territoire national des « Cités éducatives » qui ont pour but d'accompagner et d'encourager la mise en œuvre d'actions innovantes et structurantes en direction des enfants et adolescents issus des quartiers prioritaires depuis la rentrée scolaire de 2019.

La Cité éducative de Vaulx-en-Velin, regroupe les collèges Pierre Valdo, Henri Barbusse, Simone Lagrange (Villeurbanne), Aimé Césaire et Jacques Duclos, les 19 écoles élémentaires, les 16 écoles maternelles ainsi que les lycées associés Robert Doisneau et des Canuts.

**Les objectifs sont de :**

- **favoriser la réussite scolaire ;**
- **favoriser l'enrichissement des parcours éducatifs (par des pratiques scientifiques et culturelles) ;**
- **faire des jeunes des citoyens acteurs dans leur parcours ;**
- **favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants à besoin particulier ;**
- **créer un accompagnement renforcé à l'éducation.**

Cette initiative a permis la création d'un forum des métiers sur la commune ou encore la mise en place d'un dispositif d'accueil pour les collégiens exclus de leur établissement scolaire, avec comme objectif de lutter contre le décrochage scolaire et améliorer le climat scolaire à l'échelle de la classe. Un fonds parentalité a également vu le jour, avec pour vocation de soutenir des initiatives de parents d'élèves dans différents domaines tels que la santé ou encore la lutte contre le harcèlement.



© Thierry Chassepoux - Vaulx-en-Velin

## LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

En place depuis 2005 à Vaulx-en-Velin, le PRE a pour mission d'accompagner les enfants « de 2 à 16 ans » qui présentent des signes de fragilité et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable.

- résidant prioritairement dans les QPV ;
- et/ou scolarisés en REP +.

Depuis 2016, les missions du PRE se sont réorientées vers plus d'accompagnement individualisé et moins d'actions collectives financées. L'augmentation des moyens humains, notamment le recrutement de référents de parcours travailleurs sociaux (4 en 2024), a permis de :

- fédérer les partenaires de champs d'action et de culture professionnelle variés (social, médical, socio-éducatif, scolaire...) ;
- se décentrer des logiques d'actions collectives pour construire des parcours individuels de réussite éducative.

### Évolution du public depuis 2014

- 2014 = 336 enfants suivis
- 2016 = 207 enfants suivis
- 2019 = 269 enfants suivis
- 2022 = 270 enfants suivis

En 2023, la durée moyenne d'un parcours dans le dispositif a été de 13 mois.

## Évolutions récentes en lien avec la Cité éducative :

Le PRE a créé et porte, pour la Cité éducative, le dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE). Construit en partenariat avec les cinq collèges de Vaulx-en-Velin (commune cheffe de file du réseau), il est animé par la coordinatrice du dispositif (éducatrice spécialisée) qui a mis en place avec les partenaires du territoire un planning de remobilisation et de remédiation scolaire. Il a accueilli une centaine de jeunes depuis la rentrée scolaire 2022-2023.

### Objectifs du PRE 2024-2030 :

- poursuivre le développement de la prise en charge des 2-5 ans dans un souci de prévention précoce et de travail sur la parentalité ;
- poursuivre le travail autour du lien parents/enfants en tenant compte du contexte pluri-lingue des familles pour encourager l'expression, faire progresser le langage et renforcer les parents dans leur rôle d'éducateur, en lien avec le groupe de travail « Langage(s) en contexte plurilingue : enseignement, apprentissage et parentalité », porté par la Cité éducative ;
- consolider le dispositif ACTE : réflexion sur la possibilité d'un poste dédié à temps plein, pour répondre aux besoins identifiés de prévention en amont et d'accompagnement au retour au collège pour prévenir les exclusions définitives.



© Thierry Chassepoux - Vaulx-en-Velin

## Emploi et insertion

### UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE...

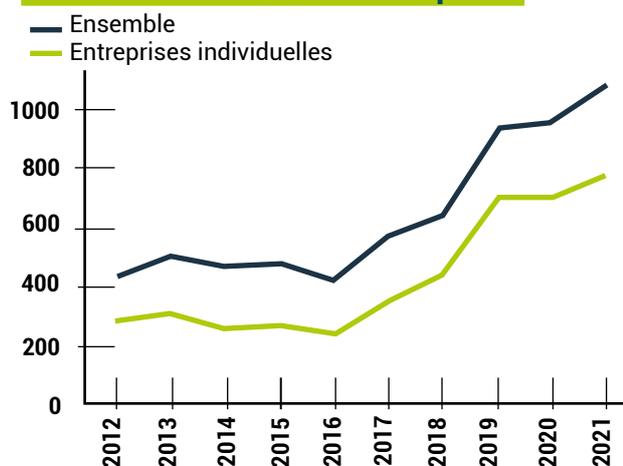
Avec plus de 5 000 établissements, la commune se distingue par une présence plus marquée des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce de gros et de détail, du transport, de l'hébergement et de la restauration. Depuis 2010, une nouvelle polarité tertiaire s'est développée autour du pôle de transports en commun Vaulx-en-Velin la Soie.

Les emplois sur la commune progressent, passant de 19 636 en 2014 à 20 710 en 2020.

**Avec un indicateur de concentration d'emploi de 121,2**, la commune concentre un nombre d'emplois supérieur au nombre de Vaudais ayant un emploi, au même niveau que celui de la Métropole de Lyon.

Malgré un tissu économique dynamique, Vaulx-en-Velin souffre d'un manque d'attractivité et d'une **offre de locaux restreinte**, qui a des impacts sur l'installation et le développement des entreprises

### Évolution des créations d'entreprises



Évolution des créations d'entreprises depuis 2012 à Vaulx-en-Velin (source : Insee, démographie des entreprises et des établissements en 2021)

La **création d'activité** est un levier important de développement économique, de développement local et d'emploi, notamment dans les QPV où le taux de chômage est plus élevé. Elle permet aux entrepreneurs de créer leur propre emploi, mais il est nécessaire de rester vigilant et de proposer un accompagnement des candidats sur :

- les moyens et outils pour concrétiser les idées en projets économiquement viables ;
- les freins et blocages liés au manque de structuration ou à la méconnaissance des codes ;
- la consolidation et la pérennisation des activités créées.

La Ville a entamé en 2016, un travail de redéfinition de la chaîne des acteurs de l'accompagnement à la création d'activités (plus d'une vingtaine sont présents sur le territoire). L'objectif est de simplifier, d'améliorer et de rendre lisible le parcours pour les créateurs.

La dynamique entrepreneuriale à Vaulx-en-Velin est réelle, avec une hausse des créations de + 75 % entre 2017 et 2022, portant le nombre d'entreprises créées de 590 en 2017 à 1 030 en 2022.

Cette évolution très positive, peut s'expliquer en partie par les actions engagées sur le territoire et témoigner de la nécessité de poursuivre en ce sens. Cette dynamique est encouragée par la Ville, qui soutient des actions d'accompagnement des porteurs de projets, les associations spécialisées dans cette thématique « emploi/ insertion » et organise des Cafés Créa.

Le tissu économique de Vaulx-en-Velin est riche et prometteur en termes d'emplois, même si ceux-ci bénéficient insuffisamment aux Vaudais. Dans les années à venir, de nombreuses opportunités d'emploi vont être générées par des grands projets d'agglomération (travaux du tramway T9) ou des projets inscrits au NPNRU : construction de l'équipement mutualisé Ville / campus, réhabilitation de logements sociaux, construction de nouveaux programmes de logements et création de locaux d'activité au Mas du Taureau.

## ...MAIS UN TAUX DE CHÔMAGE QUI RESTE ÉLEVÉ

Malgré cette concentration d'emplois importante, la Ville a un taux de chômage élevé de **21,1 % de la population active**, contre **12,7 % dans la Métropole de Lyon en 2020**.

### • Taux de chômage (2022) :

- > **21,1 % Vaulx-en-Velin**  
(28,7 % QPV Grande Île / 30,4 % QPV Sud / 23 % QPV Terrailon-Chénier)
- > **12,7 % Métropole de Lyon**

### • Taux d'emploi des 15-64 ans (2020) :

- > **53,1 % Vaulx-en-Velin**  
(43 % QPV Grande Île / 47 % QPV Sud / 48 % QPV Terrailon-Chénier)
- > **64,4 % Métropole de Lyon**

### • DEFM<sup>4</sup> (nombre de DE cat ABC) en décembre 2023 :

- > **5 760 Vaulx-en-Velin**
- > **119 251 Métropole de Lyon**

**En 2020, la population active vaudaise des 15 ans ou plus est majoritairement composée :**

- d'employés à 32 % (contre 33 % en 2014) ;
- d'ouvriers à 30,6 % (contre 33 % en 2014) ;
- de professions intermédiaires à 20 % (contre 19 % en 2014) ;
- de cadres et professions intellectuelles supérieures à 8 % (contre 6,4 % en 2014).

**Les adultes sans diplôme représentent 39,2 % des adultes de Vaulx-en-Velin contre 22,7 % dans la Métropole en 2020.**

Vaulx-en-Velin comptait en décembre 2023 :

- 5 760 demandeurs d'emploi (catégorie A, B et C), soit une légère baisse de -0,4 % par rapport à 2022 ;
- les allocataires du RSA en 2023 représentent 6 641 bénéficiaires, soit 13 % de la population vaudaise est allocataire du RSA (source INSEE).

**De tels taux de chômage peuvent s'expliquer par :**

- un plus faible niveau de diplôme dans les QPV en moyenne (46 % de non-diplômés dans les trois QPV Vaudais contre 24 % en France) ;
- plusieurs freins qui amplifient la difficulté du public à accéder à un emploi (mobilité, frein linguistique, fracture numérique...) ;
- les discriminations à l'embauche peuvent également jouer un rôle dans les inégalités d'accès à l'emploi ;
- une inadéquation entre la demande et l'offre d'emploi avec des secteurs en tension qui attirent peu les demandeurs d'emploi.

**Selon l'observatoire des inégalités, à niveau scolaire équivalent, trouver un emploi est plus difficile :**

- **28 % des non-diplômés dans les QPV sont au chômage** contre 16 % à l'échelle nationale ;
- **16 % de chômage pour les Bac +2 résidant dans les QPV**, contre 6 % à l'échelle nationale ;

1 944 jeunes ont été accompagnés par la Mission locale en 2023. La forte proportion des jeunes dans la population vaudaise et les difficultés qui leur sont propres (manque d'expérience, besoins de formation, manque de réseau, discriminations, etc....) en font un public prioritaire.

Les jeunes diplômés sont également une catégorie de population à accompagner afin d'aider à leur insertion professionnelle.

La mise en place d'actions favorisant la rencontre entre des demandeurs d'emploi et des entreprises sur le territoire est soutenue par la Ville et les partenaires de l'emploi. Par exemple, le forum emploi « Rendez-vous de l'emploi » existe depuis septembre 2017 et continue à se tenir régulièrement sur le territoire.

<sup>4</sup> Données issues de l'Observatoire régional France Travail Auvergne-Rhône-Alpes, Demande d'Emploi en Fin de Mois (nombre de demandeur d'emploi cat. A, B, C)

## UNE SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS L'EMPLOI

L'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes est très marqué à Vaulx-en-Velin et dans ses quartiers prioritaires.

- pour la **Métropole de Lyon** : **le taux d'emploi varie de 7 points en faveur des hommes** (pour la tranche d'âge 25 à 64 ans) ;
- à **Vaulx-en-Velin**, ces écarts sont bien plus prononcés avec plus de **13 points d'écart**.

Les femmes sont confrontées à des freins à l'emploi supplémentaires, comme le fait de concilier vie personnelle et vie professionnelle, assurer la garde d'enfants ou le manque de diversification lié au choix à l'emploi lié aux stéréotypes de genre.

### • Taux d'emploi :

- > **53,1 % Vaulx-en-Velin**  
(43 % QPV Grande Île / 47 % QPV Sud / 49 % QPV Terrailon-Chénier)
- > **64,3 % Métropole de Lyon**
- > **65 % France**

### Taux d'emploi des femmes

- > **45 % Vaulx-en-Velin**  
(36,2 % QPV Grande Île / 39 % QPV Sud / 39 % QPV Terrailon-Chénier)
- > **62,2 % Métropole de Lyon**
- > **62 % France**

## ÉVOLUTION PUBLIC CIBLÉ RSA

Les bénéficiaires d'allocations de la CAF et du Revenu de Solidarité Active (RSA) sont plus importants à Vaulx-en-Velin et dans ses QPV que dans le reste de la métropole lyonnaise.

### • Proportion de foyers allocataires de la CAF (en pourcentage du nombre de foyers)<sup>5</sup> :

- > **65 % Vaulx-en-Velin**  
(74 % QPV Grande Île / 64 % QPV Sud / 54 % QPV Terrailon-Chénier)
- > **45,3 % Métropole de Lyon**
- > **37 % France**

### • Proportion de foyers percevant le RSA au sein des foyers allocataires de la CAF :

- > **22 % Vaulx-en-Velin**  
(26 % QPV Grande Île / 24 % QPV Sud / 20 % QPV Terrailon-Chénier)
- > **12 % Métropole de Lyon.**

Ces indicateurs sont évocateurs des difficultés économiques importantes auxquelles les habitants de Vaulx-en-Velin font face.

## UNE OFFRE RICHE D'ACTIONS EMPLOI INSERTION À FAIRE CONNAÎTRE

La ville dispose d'un fort réseau d'acteurs emploi insertion :

- avec tout un tissu de structures d'accompagnement à l'emploi, de formation ou de SIAE ;
- un guichet unique de l'emploi, l'espace « Vaulx-en-Velin emploi », créé en 2021, regroupant plusieurs structures et ayant vocation à accueillir, orienter et informer les usagers sur les questions d'insertion et d'emploi. Un accompagnement à la réalisation de démarches numériques est également proposé ;
- des structures d'insertion par l'activité économique nombreuses ;
- des organismes de formation.

<sup>5</sup> Données Insee RP 2020 ; « SIG Politique de la Ville » ; Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

## DES DISPOSITIFS PERMETTENT ÉGALEMENT DE RÉPONDRE AUX BESOINS DU PUBLIC

### • Les clauses sociales

Les clauses sociales sont un dispositif lié au NPNRU et constituent un outil bien développé sur le territoire pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des habitants des QPV.

Il s'agit de réserver des opportunités d'emploi générées par des marchés publics ou privés à des personnes en parcours d'insertion, par exemple, dans le secteur du bâtiment et travaux publics, l'entretien d'espaces verts ou encore pour des prestations intellectuelles.

En 2023, 88 086 heures d'insertion ont été réalisées par 187 participants à Vaulx-en-Velin.

### • La Cité de l'emploi

La Cité de l'emploi est un dispositif national destiné aux habitants en QPV. Il a pour vocation de venir en complémentarité des actions déployées par le Service Public de l'Emploi et par les collectivités et à s'adresser prioritairement aux habitants des QPV.

C'est le fruit d'un travail partenarial avec les acteurs locaux pour renforcer les dispositifs existants ou déployer de nouvelles actions afin d'améliorer et compléter les réponses à la demande d'emploi. Elle a pour objectif de développer des actions spécifiques et sur mesure en faveur d'un public cible notamment au sein des QPV, aider à l'employabilité et favoriser le retour à l'emploi des plus fragilisés. Depuis 2020 et sur plus de 3 années, la Ville a permis de développer des actions innovantes permettant l'aller vers les publics les plus fragiles, favoriser la mobilité internationale des jeunes, développer l'insertion par l'activité économique, mobiliser les entreprises, assurer une coordination et une animation territoriale.

Au regard de l'évolution de la demande d'emploi, il est nécessaire de repenser et s'adapter aux attentes et besoins du public en développant des actions d'aller vers. Par exemple, en utilisant le levier du sport pour attirer un public jeune et ainsi aborder l'emploi et l'insertion.



© Thierry Chassepoux - Vaulx-en-Velin

## Logement et ménage

La part des ménages vaudais qui réside en logement social est plus de deux fois supérieure (44,4 %) à celle des ménages de la Métropole (19,5 %).

### LA TAILLE DES MÉNAGES

La taille des ménages est en légère hausse à Vaulx-en-Velin.

#### • Taille des ménages en 2020 (en nombre d'occupants par résidence principale) :

##### > 2,80 Vaulx-en-Velin

(2,80 QPV Grande Île / 2,9 QPV Sud / 2,7 QPV Chénier)

##### > 2,12 Métropole de Lyon

##### > 2,17 France.

• 2014 : 2,67 Vaulx-en-Velin / 2,16 Métropole de Lyon / 2,24 France

Les ménages composés de couples avec enfants sont majoritaires (37 % contre 24 % pour la Métropole de Lyon).

### PRÉCARITÉ DES LOGEMENTS

La pauvreté, la précarité et le logement sont les grands enjeux des quartiers prioritaires vaudais. **A Vaulx-en-Velin, 15,4 % des logements sont suroccupés (contre 6,7 % à l'échelle de la Métropole).**

La Ville est caractérisée par son fort taux de logement social. Entre 2018 et 2022, **1 658 logements sociaux ont été réhabilités dans le cadre du NPNRU**. L'ensemble de ces opérations de rénovation et réhabilitation conjuguée à la fois une rénovation énergétique des bâtiments, une valorisation architecturale et une amélioration de la qualité et du confort des logements.

Depuis **2014**, la part d'habitat social tend à diminuer, passant de **58 % à 52,9 % en 2022**. L'objectif affiché par la municipalité depuis 2014 est de stabiliser ce taux à 50 % d'ici 2026 **pour favoriser la diversité sociale**. Les travaux de renouvellement urbain, particulièrement sur le secteur de la Grande Île, vont favoriser ce rééquilibrage par la création de nouveaux logements non sociaux.

Le NPNRU permet également l'amélioration de la qualité des logements sociaux et du cadre de vie (isolation thermique, sécurisation, verdissement du quartier, offre de transport en commun...).

### UN PARC PRIVÉ FRAGILE, HÉRITÉ DE LA ZUP

À Vaulx-en-Velin, la proportion du parc privé en QPV est relativement faible. Il se situe principalement au nord de la ville avec les copropriétés de Sauveteurs-Cervelières datant de la construction de la ZUP et quelques programmes neufs construits dans les ZAC du centre-ville et de l'Hôtel de Ville. Le fonctionnement de ces nouvelles copropriétés n'appelle pas de vigilance particulière, ne faisant pas face à de difficultés de gestion ou d'entretien du bâti. En revanche, le quartier de Sauveteurs-Cervelières fait depuis longtemps l'objet d'une attention spécifique.

Ce quartier regroupe près de **1 500 logements privés** et 4 500 habitants répartis en 13 copropriétés. Depuis 1998 (soit 30 ans environ après leur livraison), celles-ci sont accompagnées par les pouvoirs publics et ont bénéficié de différents accompagnements : **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH - 1998-2002)**, **Plan de Sauvegarde (PDS - 2004-2009)**, dispositif de veille (2012-2015), **Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC - 2017-2020)**. Depuis 2018, le quartier fait partie des centres d'intérêts nationaux dans le cadre du **Plan Initiative Copropriétés** déployé par l'ANAH permettant une intervention publique majeure d'accompagnement, tant sur la gestion, le bâti/rénovation ou les actions de proximité en lien avec l'élaboration d'un projet urbain. Une nouvelle génération de Plans de Sauvegarde a été signée en 2022 avec chacune des 13 copropriétés.

Au sud de Vaulx-en-Velin, les quelques copropriétés situées dans le QPV ne sont pas, à ce stade identifiées comme fragiles.

Afin d'avoir la possibilité d'intervenir sur les copropriétés en difficulté de son territoire, la Métropole a déployé un **dispositif POPAC** dont s'est emparé la Ville de Vaulx-en-Velin. Les copropriétés vaudaises identifiées se situent principalement en QPV, à la Grappinière et au Vernay.

# Santé et accès aux soins

## DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE PRÉGNANTES

À Vaulx-en-Velin, les maladies chroniques (en particulier le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires) sont très présentes : 8 706 Vaudais sont détenteurs d'une Affection Longue Durée (ALD), soit un taux de prévalence de **26 000 / 100 000 habitants** (contre **19 917 à l'échelle régionale**). Par ailleurs, 994 Vaudais sont détenteurs d'une ALD pour affection psychiatrique, soit un taux de prévalence de **2 596/100 000** contre **2 297/100 000 pour la région**.

**Un taux supérieur de personnes en situation de handicap** : en 2016, 1 007 Vaudais sont allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) soit un taux d'allocataires de 3,9 % à Vaulx-en-Velin contre 2,7 % dans la Métropole de Lyon et 2,6 % en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Chez les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans : 335 Vaudais de 0 à 20 ans bénéficient de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), soit un taux d'allocataires de 2,0 % contre 1,6 % dans la Métropole de Lyon (Chiffres de 2017, source : CCAS).

## UNE PRÉCARITÉ SANITAIRE ACCRUE ET UN RECOURS AUX SOINS MOINDRE

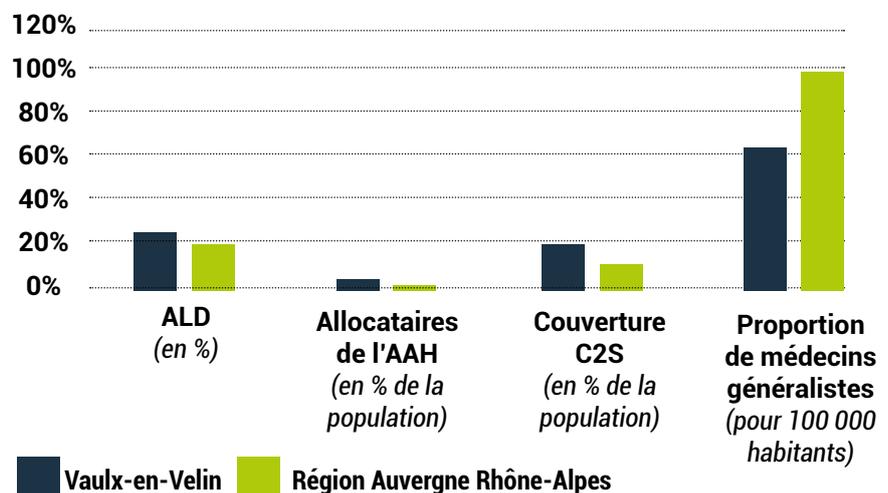
La population vaudaise est exposée à la précarité sanitaire. En 2022, seulement **23 % des Vaudais bénéficiaient de la couverture médicale Complémentaire Santé Solidaire (C2S) pour 11,81 % dans la Métropole Lyonnaise**. Cette proportion importante montre les difficultés économiques des Vaudais et leurs impacts sur la santé : 20 % des bénéficiaires de la C2S n'ont pas eu de consultation auprès d'un généraliste lors des 24 derniers mois et 10% n'ont pas eu de recours aux soins sur cette même période.

En ce qui concerne l'accès aux professionnels de santé, plusieurs difficultés sont soulevées. Depuis quelques années, les spécialistes qui partent n'ont pas forcément de successeurs. Le territoire compte **1 médecin généraliste pour 1495 habitants (contre 1 pour 971 habitants pour la Métropole lyonnaise)**. En 2023, 38 médecins généralistes (libéraux) sont recensés par cartosante.fr contre 32 en 2014, ce qui constitue une amélioration de la situation.

Au-delà de la disponibilité des médecins et de ces contraintes, **les recours aux soins et à la prévention sont beaucoup moins nombreux à Vaulx-en-Velin qu'à l'échelle métropolitaine**. Cela peut s'expliquer par les difficultés financières des habitants, les mobilités plus réduites et les compléments santé de base ne permettant pas des remboursements complets. À titre d'exemple : 14 % des jeunes seulement ont bénéficié d'un examen bucco-dentaire en 2020 (contre une moyenne globale de 17 % dans les autres communes).



### Les différents indicateurs de Santé



## Vie de quartier et proximité

Le territoire de Vaulx-en-Velin dispose de nombreux atouts induisant des dynamiques d'animation d'une vie locale riche et reflétant la diversité de ses habitants.

Portée par une volonté forte de proposer à tous et toutes une offre de services de qualité, la Ville met en avant un patrimoine naturel, des équipements sportifs et culturels, des événements, un tissu associatif et des espaces d'expression qui permettent d'améliorer la qualité de vie et le quotidien au sein de chaque quartier.



© GPV

**Une ville dotée de nombreux équipements publics et locaux de proximité**



© Laurence Danière

## DES ATOUTS NATURELS ET ENVIRONNEMENTAUX

La majeure partie du territoire de Vaulx-en-Velin se situe entre les canaux de Miribel et de Jonage, à la pointe Ouest des îles du Rhône Amont. En ce sens la commune est entourée d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel, dont la préservation bénéficie à l'ensemble de l'agglomération et constitue donc un enjeu qui dépasse largement le cadre communal.

Le Grand parc, atout environnemental et naturel majeur, est situé en partie sur le territoire vaulx-dais. Classé à plusieurs inventaires écologiques (Natura 2000, ZNIEFF), il est reconnu comme l'un des plus grands parcs métropolitains d'Europe.

Ce patrimoine naturel est d'autant plus important qu'il contribue au rafraîchissement de la ville dans un contexte de réchauffement climatique impactant la qualité de vie des habitants qui subissent régulièrement des températures trop élevées dans leurs logements.

Différents espaces contribuent à jouer ce rôle de régulateur thermique :

- les espaces naturels (1 000 ha) ;
- la zone agricole (205 ha) ;
- les espaces de nature en ville représentant 38 ha, composés des espaces verts et des stades gérés par la Ville ;
- les jardins familiaux et jardins partagés (10,6 ha, dont 2,6 ha gérés par la Ville).

## UNE VILLE SPORTIVE

L'offre en activité sportive est centrale à Vaulx-en-Velin et se maintient depuis 2014. En 2024, on dénombre ainsi 48 clubs sportifs affiliés à l'Office Municipal des Sports (pour 41 en 2014). 74 % des licenciés sont originaires de Vaulx-en-Velin. Les jeunes occupent une place très importante dans cette vie sportive, puisqu'avec 3 500 jeunes licenciés, ils représentent 54 % des licenciés de la saison 2022-2023.

**48 Clubs / 6500 licenciés / 74 % de vaudais / 30,7 % de femmes / 54 % de jeunes (-18 ans)**

**2014 : 7400 licenciés / 68 % de vaudais / 35 % de femmes / 50 % de jeunes (-18ans).**

Pour satisfaire cette pratique sportive, la Ville dispose de **9 gymnases, 3 stades, 1 piscine et d'un service des sports**. Un Office Municipal des Sports joue également un rôle d'accompagnement et d'aide à la structuration des clubs adhérents.

Depuis 2014, la Ville a proposé différentes initiatives contribuant à la valorisation de la pratique sportive :

- rénovation de la piscine Jean Gelet (ouverture en juin 2024) ;
- création d'un espace E-sport dans le quartier Est (National E-sport Club & Community) ;
- rénovation du gymnase Henri Wallon à la Grappinière avec le remplacement de la totalité du sol sportif (fin prévue 2024) ; rénovation du gymnase et du city stade des Noirettes, rénovation du gymnase Ambroise Croizat ;
- organisation d'événements à caractère sportif tout au long de l'année avec un dispositif important déployé durant l'été : Activ'Été.

### Activ'été : faire vivre l'été à Vaulx-en Velin, dans tous les quartiers de la ville

Événement estival majeur de Vaulx en Velin, Activ'été propose un programme qui rassemble tous les publics autour d'animations sportives, culturelles et de loisirs, gratuitement et en plein air. La mobilisation des services municipaux et du tissu associatif permet de mettre en œuvre une programmation riche dans divers lieux de la ville.

C'est notamment grâce aux partenaires financiers que sont l'État, la Métropole et la CAF que cette programmation est aussi aboutie, riche et dynamique.

**Ces programmations rencontrent un réel succès : en 2022, du 6 juillet au 31 août, Activ'été a réuni plus de 70 000 visiteurs.**



## UNE OFFRE CULTURELLE DIVERSIFIÉE

Les équipements culturels municipaux – Centre culturel Charlie Chaplin, Planétarium, École des Arts, Cinéma Les Amphis, Atelier Léonard de Vinci, bibliothèques Paul Éluard, Marcel Roche et Ghislaine Chassine – permettent de mettre en œuvre le projet culturel du territoire en agissant dans les champs du spectacle vivant, des enseignements artistiques, de la culture scientifique, de la lecture publique, du patrimoine ainsi que de la mémoire et en connectant l'action culturelle aux enjeux d'éducation, d'enfance et de jeunesse. **La Ville, par son projet culturel et ses équipements, a obtenu en 2023 le label « territoire 100 % Éducation Artistique et Culturelle » du Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale.**



### Focus sur...



**Le Centre culturel Charlie Chaplin (QPV Grande île) :** salle dédiée au spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque...), labellisée Scène Régionale. 16 010 spectateurs sur la saison 2022 – 2023. Un tarif scolaire à 1 euro pour les primaires vaudais et 6 euros pour les collèges, lycées et écoles hors de la ville. Le centre organise aussi des visites guidées sur les métiers du spectacle et le fonctionnement d'une salle de spectacle. Il connaît une réelle augmentation de sa fréquentation depuis 2014, passant de 11 977 spectateurs à 16 010 pour la saison 2022-2023. Par ailleurs, la proportion de spectateurs vaudais a aussi augmenté, passant de 29 % à 38 % sur cette même période.

### **L'Atelier Léonard de Vinci (Médiathèque-Maison de Quartier / QPV Grande île) :**

Cette médiathèque/centre social inaugurée en juillet 2022, est conçue pour être un tiers lieu regroupant plusieurs activités : espaces lecture, ludothèque, café social club, cuisine, salle des initiatives (dont Microfolies), fablab, salle de spectacle, trois salles d'animation, salle de jeux vidéo, espaces de travail, studio danse, studio création. La médiathèque vient renforcer l'action du réseau de lecture publique, avec les bibliothèques de proximité (Paul Éluard, Marcel Roche et Ghislaine Chassine). Co-financements : Contrat Lecture Territoire, Fabrique Numérique des Territoires, CAF, Métropole.

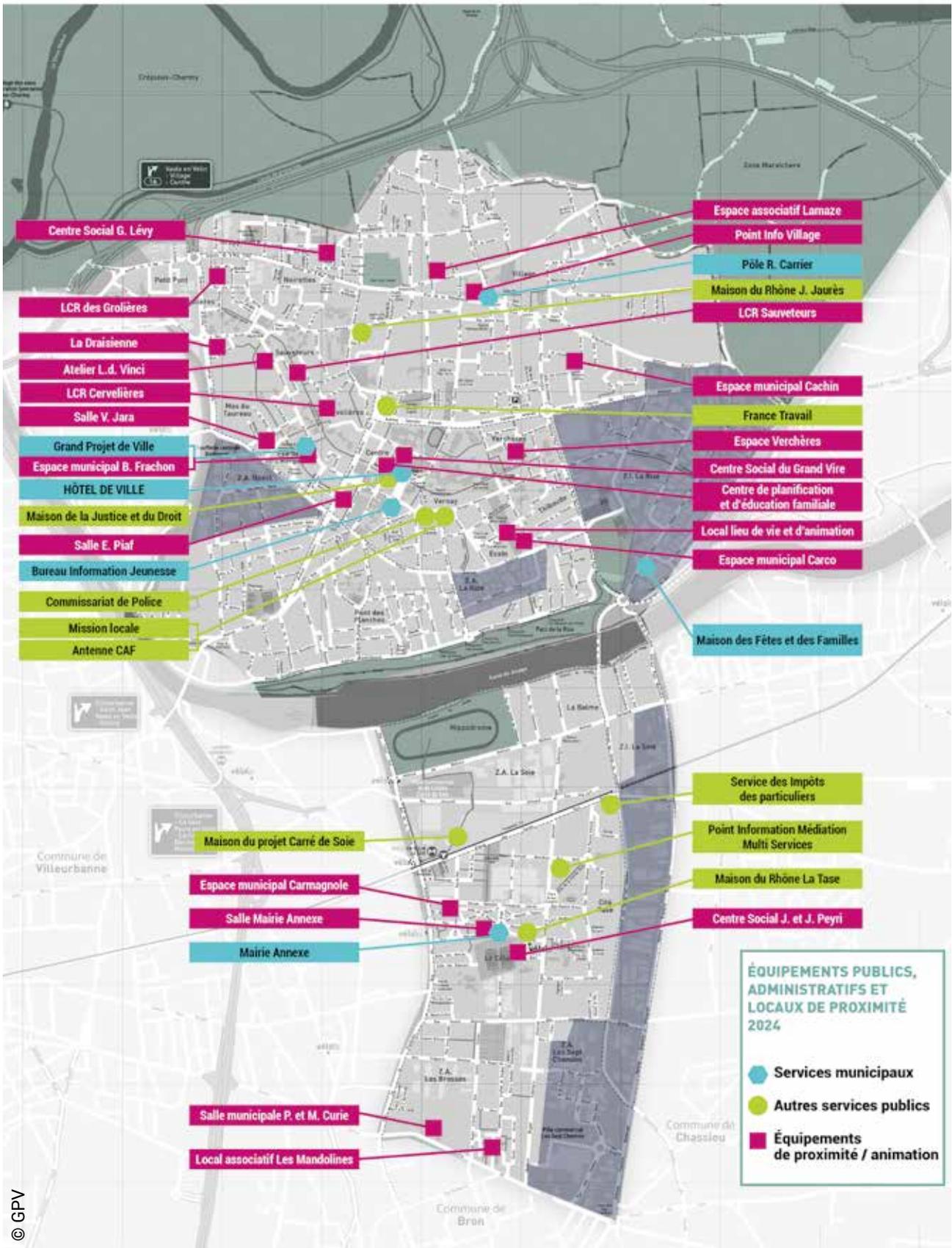
**À noter une fréquentation exceptionnelle l'année de l'ouverture avec 100 000 personnes accueillies.**

**L'École des Arts (quartier vécu) :** outil de démocratisation de l'accès à la pratique musicale, l'École des Arts a depuis 2019 massivement ouvert les portes de l'enseignement artistique afin que chaque jeune Vaudais puisse renforcer son capital culturel : classes CHAM, CHAT, Arts à l'école, ateliers musiques pour tous, création du studio hip hop, déploiement de l'orchestre Démonos...

**Plus de 900 élèves y sont inscrits en 2023-2024, contre 560 il y a 10 ans.**



**Une ville dotée de nombreux équipements publics et locaux de proximité**



© GPV

## UNE VIE ASSOCIATIVE PARTICULIÈREMENT DÉVELOPPÉE

La vie locale dispose de nombreux lieux de proximité, qu'ils soient investis par le tissu associatif, la vie économique locale ou encore pour les loisirs.

Le foisonnement de la vie associative avec quelques 530 associations actives œuvrant sur le territoire permet une vie locale riche et diversifiée dans tous les domaines. Cette vie associative se structure notamment autour d'associations qui impulsent des actions sur le territoire : composées des centres sociaux de la commune (Jean et Joséphine Peyri, Georges Lévy, Grand Vire, Atelier Léonard de Vinci pour sa partie centre social), de la MJC, de l'Office Municipal des Sports ainsi que de l'Espace de Projets Inter-associatif qui jouent tous un rôle d'animation de la vie locale à diverses échelles. Certaines structures bénéficient également d'un agrément Espace de Vie Sociale (EVS) délivré par la CAF. Les associations de proximité à rayonnement de quartier ou communal, viennent aussi compléter l'offre sur le territoire.

Au cours des 10 dernières années, différents dispositifs de soutien ont permis le développement de cette vie associative avec des fonds d'aides spécifiques (Fonds Associatif Local, Fonds de Projets Habitants, programmation sociale Politique de la Ville...) qui viennent en appui des dispositifs de droit commun que peuvent apporter la Ville, la Métropole ou l'État.

Les commerces et services contribuent également à l'animation de la vie locale. Depuis 2014, environ 400 commerces et services de proximité ont fait l'objet d'une attention particulière, par un accompagnement des commerçants et artisans installés ou la réalisation de travaux d'amélioration des abords (voirie, stationnement, signalétique...).



## LES HABITANTS AU CŒUR DE LA VIE CITOYENNE

Depuis 2014, le souhait et la volonté de favoriser l'implication des habitants dans les différents projets menés sont fortement portés sur le territoire. Les instances de démocratie locale créées ont ainsi permis de structurer la participation institutionnelle de la Ville par différents moyens et la mise en place de 18 instances de concertation :

- les conseils de quartier (8) en 2014, renouvelés en 2018 puis en 2021 ;
- le Conseil des Seniors créé en 2015 ;
- le Conseil citoyen, instance dédiée à la Politique de la ville créé en 2016 ;
- la Commission Communale d'Accessibilité (depuis 2017) et celle dédiée à la sécurité ;
- le Conseil Consultatif de la Vie Associative, instance participative créée par la municipalité en 2017 et participant activement à l'organisation du forum des associations mis en place en 2015 ;
- la commission extra-municipale « Développement durable » mise en place en 2018 ;
- le conseil consultatif des représentants de parents d'élèves créé en 2016 et celui des crèches en 2023 ;
- la création récente en 2023 du Conseil des Enfants et des Jeunes ;
- la commission santé en charge du suivi du Contrat Local de Santé ;

Par ailleurs, depuis 2021 la mise en place d'un Budget Participatif a permis le soutien de 14 projets sur différents quartiers de la ville.

Cette implication des habitants au quotidien se traduit également par un engagement associatif important avec de nombreuses actions et projets proposés tout au long de l'année : de la fête de quartier au repas partagé, en passant par l'organisation d'événements thématiques.

Le Conseil Citoyen a assuré un suivi et un accompagnement de projets développés dans les QPV. Dans le cadre du renouvellement urbain ou de la programmation sociale du contrat de ville, il agit par exemple sur les volets éducation, sécurité, emploi, gestion sociale et urbaine de proximité...

En dépit des efforts et des moyens mobilisés, le taux d'abstention reste élevé dans les QPV vauldais. Cela suit la tendance nationale.

### > Présidentielle 2022 :

50 % Vaulx-en-Velin  
26,67 % Rhône  
26,31% France

### > Présidentielle 2017 :

43,16 % Vaulx-en-Velin  
25,08 % Rhône  
22,23% France

### > Présidentielle 2012 :

29 % Vaulx-en-Velin  
19 % Rhône  
20,52% France

### > Municipale 2020 :

75,92 % Vaulx-en-Velin  
58,4 % France

### • Le taux d'abstention est encore plus élevé dans les bureaux de vote du quartier du Mas du Taureau

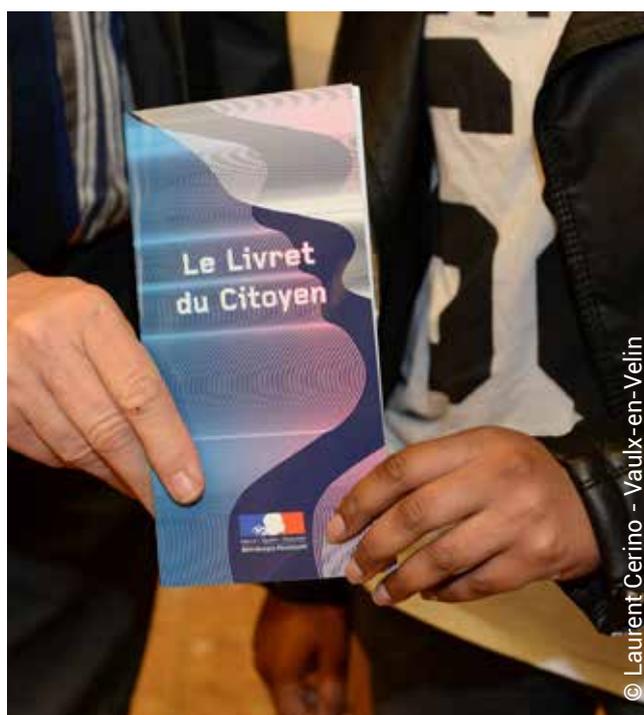
J. Vilar : 78,94 % / A. Courcelles : 77,22 % / Y. Gagarine : 78,73 %

### > Municipale 2014 :

62 % Vaulx-en-Velin  
38 % France

### > Municipale 2008 :

56 % Vaulx-en-Velin  
35 % France



© Laurent Cerino - Vaulx-en-Velin

## TRANQUILLITÉ, SÉCURITÉ ET CIVISME : UNE MOBILISATION DE TOUS AU SERVICE DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Ville de Vaulx-en-Velin s'est inscrite de longue date dans les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance. De la « Charte d'action Ville – État pour la paix publique » (1997) au Contrat Local de Sécurité (C.L.S en 1998) en passant par l'installation d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en novembre 2004, le territoire s'est doté des dispositifs nécessaires pour contribuer à une prévention de la délinquance qui soit partenariale, concrète et appliquée. Précédemment inclus dans la Zone de Sécurité Prioritaire, le secteur du Mas du Taureau a été désigné en 2021 Quartier de Reconquête Républicaine (QRR), dispositif issu de la Police de Sécurité du Quotidien visant notamment à renforcer la présence policière sur le terrain.

En parallèle depuis 2014, la Municipalité renforce de manière continue les équipes intervenant sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance :

- la police municipale dont les effectifs ont fortement augmenté, a été dotée de brigades spécialisées dont une brigade cynophile et une brigade motorisée d'intervention et le service fonctionne désormais 7 jours sur 7, de 6h à 2h ;
- le centre de supervision urbaine (CSU), créé dès 1997 avec 5 caméras, centralise à ce jour le flux de 80 caméras ainsi qu'un report d'images vers la salle d'information et de commandement de la Police Nationale. Son essor se poursuit puisqu'une extension du parc de caméras est en cours ;
- la mise en place d'un protocole de tranquillité publique en lien avec le Parquet signé en 2020, né du constat partagé des habitants qu'une réponse rapide de proximité était nécessaire pour diminuer l'insécurité vécue et le sentiment d'impunité des auteurs, tout en améliorant la qualité de vie du territoire.

La nouvelle stratégie de prévention de la délinquance propose de déployer un plan d'action pour la période 2023-2026 qui constitue le socle d'intervention notamment pour les QPV vaudais. Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- « jeunes exposés aux violences » ;
- « aide aux victimes et aux personnes vulnérables – lutte contre les violences intrafamiliales » ;
- « tranquillité publique et résidentielle » ;
- « commission habitants » ;
- « suivi individualisé » .

### Quelques tendances :

#### Taux de délinquance :

- > 2023 : 91 faits / 1000 hab
- > 2013 : 83 faits / 1000 hab
- > 1995 : 116 faits/1000 hab

#### Dégradation liée aux incendies de véhicules

- > 2023 : 177 feux de véhicules dont 140 feux de véhicules distincts et 37 feux de véhicules par propagation
- > 2014 : 144 incendies de voitures
- > 2013 : 107 incendies de voitures.

#### Dispositif enlèvement des épaves

- > 2023 : 832 véhicules retirés et 119 procédures d'enlèvement sur le patrimoine privé des bailleurs sociaux.
- > 2014 : 697 véhicules en moyenne enlevés / an dont 78 % en QPV

#### Nb de jeunes suivis par la PJJ

- > 2023 : 155 jeunes suivis (dont 59 au titre de la protection de l'enfance)
- > 2013 : 170 jeunes suivis



## La Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Depuis dix ans, la Ville de Vaulx-en-Velin fait de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre toutes les autres formes de discrimination un élément central de sa politique publique.

Le 29 octobre 2014, a été signé un ambitieux Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations entre la Ville, la Métropole de Lyon, l'État et différents acteurs institutionnels et associatifs structurants du territoire. Afin d'assurer la mise en œuvre d'actions en la matière tout au long de l'année, une dizaine d'associations locales et nationales sont subventionnées par la Ville de Vaulx-en-Velin. Ces acteurs associatifs, en partenariat avec la Mission Plan de lutte de la Ville, organisent des actions à destination de tous les Vaudais ou de publics spécifiques (jeunes, femmes, familles, agents...). Ces temps aux formats variés (sensibilisations, ateliers, tables-rondes...) se déroulent en semaine comme en week-end, permettant ainsi de toucher un large public.

En parallèle, une vingtaine de projets (entre 15 et 23) portés par des associations sont financés chaque année par l'ANCT et la Ville de Vaulx-en-Velin. Ces initiatives suscitent un réel intérêt de la part des habitants puisque près de 4 000 Vaudais et Vaudaises, principalement issus des QPV, se sont mobilisés entre 2021 et 2023.

En parallèle, la Ville coordonne des temps forts dédiés principalement à l'égalité entre les femmes et les hommes : plus d'une vingtaine d'évènements sont organisés au cours du mois de Mars et une dizaine lors de la semaine de l'Égalité en novembre, respectivement à l'occasion des Journées internationale des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. En moyenne, près de 2 000 habitants participent chaque année.

L'axe relatif à l'Histoire et à la mémoire est également largement travaillé sur le territoire vaudais. À titre d'exemple, 12 évènements historiques sont commémorés chaque année à Vaulx-en-Velin. Aussi, le Collectif « Histoires singulières pour une mémoire commune », piloté par la Ville depuis 2021, réunit une vingtaine d'associations et organise une dizaine de rencontres-débats par an, réunissant près de 500 habitants ou acteurs locaux.

Bien que la légitimité du Plan de lutte ne soit plus contestée, il est apparu important de l'actualiser en 2023 afin de répondre de manière plus fine aux nouveaux enjeux identifiés par les acteurs de terrain.

## Une transformation urbaine ambitieuse

### LE NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE, COLONNE VERTÉBRALE DE LA TRANSFORMATION URBAINE DE LA VILLE

Depuis près de dix ans, la Ville porte l'ambition d'accompagner le redressement de Vaulx-en-Velin afin de donner les meilleures chances d'émancipation et d'épanouissement aux Vaudaises et aux Vaudais. La stratégie consiste à inscrire la ville dans un urbanisme durable et vertueux. La ville renouvelée doit être reliée, connectée, un lieu de vie, de travail, d'enseignement, de culture et de loisirs.

La mise en œuvre de la convention de site « Grande Île » du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, issu de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a constitué une étape très importante pour les quartiers prioritaires.

Aujourd'hui, le QPV Grande Île est un secteur en mutation qui a été retenu comme un site d'intérêt national par l'ANRU. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est engagé sur ce quartier depuis 2018. Véritable levier de développement et d'attractivité pour l'ensemble du territoire vaudais, il vise l'excellence sur plusieurs aspects dans une perspective de durabilité, en assurant un quartier plus accueillant pour les générations actuelles et futures.



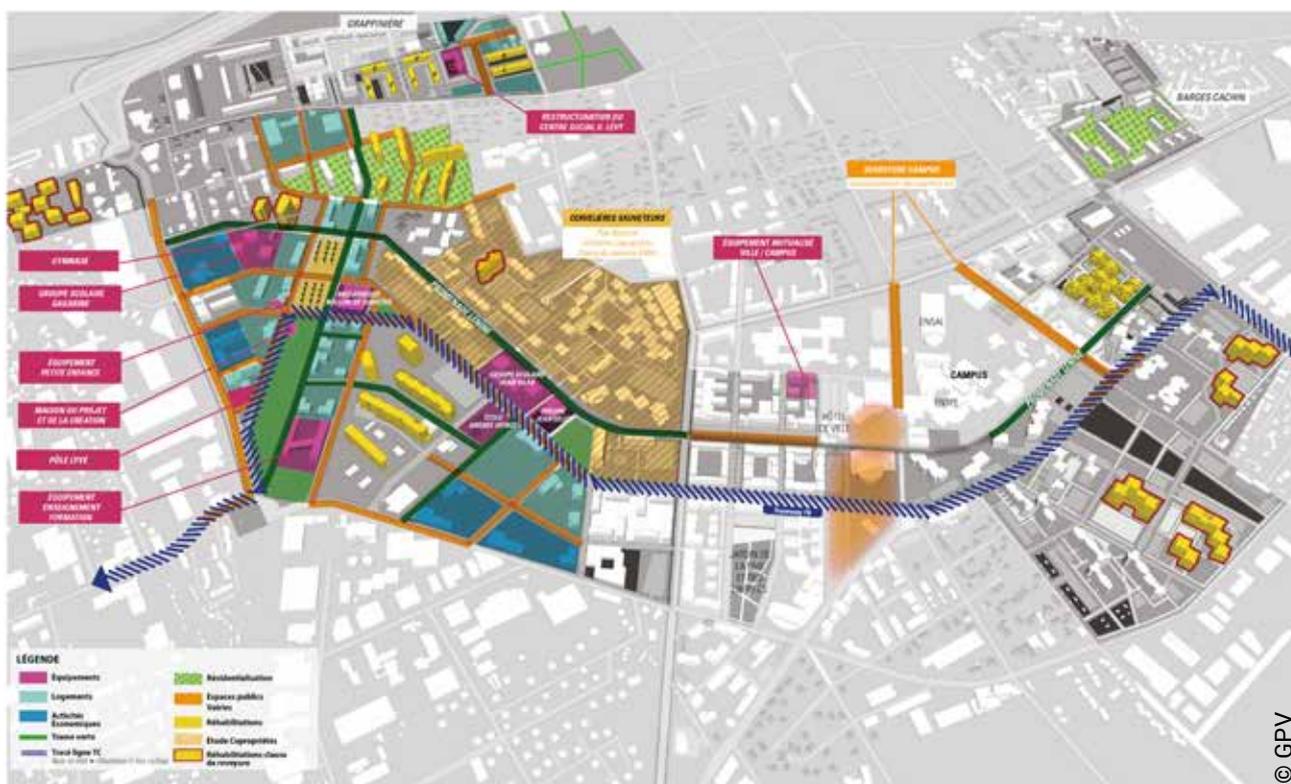
## Les objectifs du projet sont les suivants :

- le désenclavement de la Grande Île par les transports en commun et son arrimage au centre de la Métropole pour ouvrir aux Vaudais toutes les opportunités de l'agglomération ;
- une plus grande mixité sociale par la diversité de l'habitat (1 460 logements neufs privés) et un travail concerté avec les bailleurs sociaux et Action Logement sur les attributions ;
- l'apport d'activités économiques et commerciales pour des quartiers mixtes notamment au Mas du Taureau avec 24 000 m<sup>2</sup> et d'activités économiques et 2 500 m<sup>2</sup> de commerces ;
- l'accès à l'emploi et à l'insertion avec la Maison de la création, les engagements des maîtres d'ouvrage en matière d'insertion et la valorisation de la filière bâtiment-construction durable ;
- la réussite éducative et la formation des jeunes à travers le campus des métiers et des qualifications et le programme d'équipements (Équipement mutualisé Ville-Campus, Maison du Projet et de la Création, Médiathèque-Maison de quartier, rénovation de trois groupes scolaires, gymnase) ;

- l'excellence environnementale au Mas du Taureau et les réhabilitations énergétiques des bailleurs sociaux ;
- l'engagement citoyen avec les démarches de dialogue, de participation et de co-construction du projet urbain ;
- la tranquillité publique par des aménagements adaptés et une gestion urbaine clarifiée.

Posée comme une condition de réussite du projet urbain, l'arrivée prévue du Tram T9 en 2026 desservant le QPV Grande Île, les Cités Tase, la Balme et Les Chalets permettra de renforcer la stratégie d'ouverture des QPV et d'accessibilité des habitants aux ressources de la Métropole.

Sous l'autorité du SYTRAL, cette ligne de 12 km reliant le centre de la Métropole (Charpennes) à Vaulx-en-Velin la Soie comptera 9 stations desservant les quartiers de la ville dont deux QPV et permettra, par exemple, aux habitants du Mas du Taureau de relier Charpennes en 14 minutes. Cette ligne permettra de rallier les autres lignes existantes (Métro A, Tram, Rhône-express) et sera complétée par la poursuite des voies cyclables lyonnaises.



## LES AUTRES PÉRIMÈTRES À ENJEU URBAIN

Situés au Sud de la commune, les QPV Sud et Chénier-Terraillon s'inscrivent dans le périmètre du projet urbain du Carré de Soie porté par la Métropole de Lyon, les villes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne. Ce projet de droit commun accompagne depuis 2007 la transformation du territoire anciennement industriel par la création de nouveaux quartiers mixtes, la modernisation du tissu industriel et d'activité, la création de nouveaux espaces publics... Le tramway T9 desservira le secteur et participera à sa reconnexion vers le centre ville et le pôle de transports Vaulx-en-Velin La Soie (Métro A, Tram, lignes fortes de bus).

### QPV Sud :

Le quartier de La Balme et des Chalets constitue avec le site des anciennes Grandes Cités Tase un ensemble de 450 logements sociaux pour une part très dégradés.

Le secteur des Grandes Cités Tase (298 logements locatifs sociaux) bénéficie d'une opération de réhabilitation, portée par la Sollar (filiale de 1001 vies Habitat) dans le cadre de sa stratégie patrimoniale. Ce projet ambitieux de plus de 22 millions d'euros n'a pas bénéficié de financements NPNRU mais a pu s'appuyer sur les soutiens de la Métropole de Lyon et de l'ANAH dans le cadre du programme EcoRénov et de l'État au titre du Plan de relance.

Le secteur de La Balme - Les Chalets a rempli les conditions pour entrer dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville mais ne fait pas partie des quartiers déclarés d'intérêt national, concernés par le NPNRU.

Un projet de renouvellement urbain a été relancé en 2021 par la Ville qui en a fait une de ses priorités. Le comité stratégique du Carré de Soie en a validé les orientations : le projet comprendrait deux composantes principales, pour lesquelles des financements publics sont nécessaires :

- un volet démolition / reconstitution des logements sociaux dont le volume reste à préciser. La reconstitution serait réalisée hors site pour poursuivre le rééquilibrage et la diversification du parc de logements ;
- un volet requalification des espaces publics par la création de voiries pour un désenclavement du quartier, avec un maillage viaire économe d'espace et conçu en lien étroit avec la prévention situationnelle.

La Métropole de Lyon a inscrit cette opération dans sa programmation financière pour le financement des voiries. En revanche, l'opération de démolition – reconstitution des logements sociaux ne peut se faire sans les moyens financiers de l'ANRU.

### QPV Chénier-Terraillon :

Les résidences les plus anciennes du quartier ont été construites au début des années 60. Au cours des dernières années, des réhabilitations ont été menées, dont la dernière sur la résidence des Côtelines s'est terminée en 2023.

Le secteur fait partie du périmètre NPNRU Terraillon-Chénier et a pu bénéficier d'un renouvellement urbain, notamment en 2013 avec la construction de la résidence des Mandolines.

Ce secteur est marqué par un fort besoin de désenclavement, en lien avec les habitudes de vie des habitants entre les deux communes composant le QPV, renforçant la notion de quartier vécu. Le Bus à Haut Niveau de Service reliant la Part-Dieu aux Sept Chemins sur la route de Genas améliorera dès 2026 les déplacements vers le centre de Lyon, avec une performance équivalente à celle d'un tramway. La desserte du quartier sera complétée par la Ligne de l'Est Lyonnais qui permettra de relier le quartier de Genas Chénier au Carré de Soie.



© Laurence Danière

# Focus sur les trois QPV

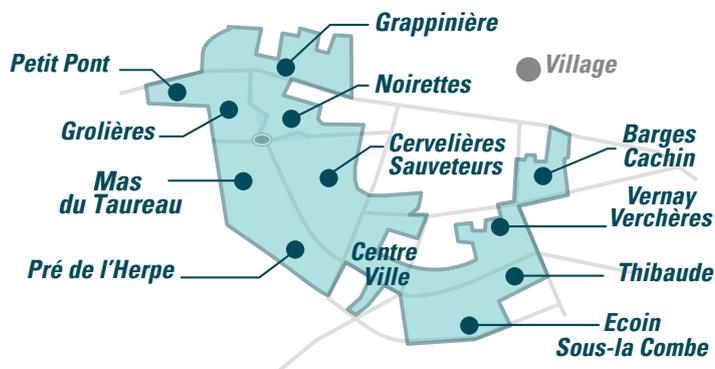


## Focus sur les trois QPV

### Grande île

#### CHIFFRES CLÉS

- **20 917 habitants** (2018),  
soit +2 % entre 2013 et 2018
- **5 785 logements sociaux**
- **9 650 € de revenu médian** déclaré  
par Unité de Consommation (2020),  
soit -1 % entre 2015 et 2020
- **45 %** des habitants ont **moins  
de 25 ans** (2018)
- **28 %** des familles sont  
**monoparentales** (2021)
- 60 % des 15-24 ans sont scolarisés
- 43 % des 15-64 ans sont dans l'emploi
- **63 % des foyers** sont considérés  
comme à **bas revenus** (2018)
- **26 % des foyers** perçoivent  
le **RSA** (2018)



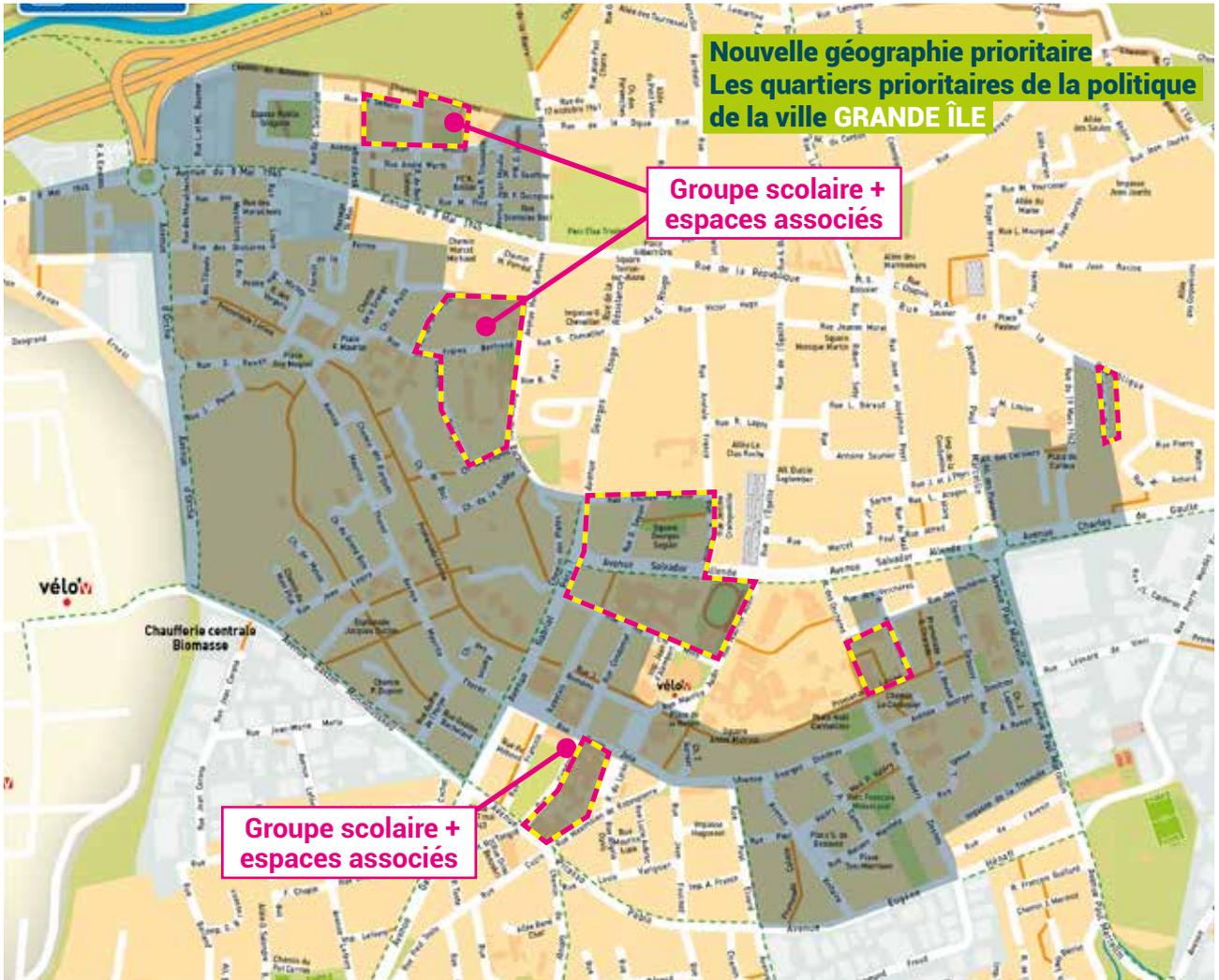
Le quartier prioritaire « Grande Île » se situe au nord de la commune. Ce quartier regroupe différents secteurs : Petit Pont, Grollières, Grappinière, Sauveteurs-Cervelières, Barges-Cachin, Thibaude, Centre-Ville, Mas du Taureau, Écoin sous la Combe, Vernay-Verchères, Noirettes.

#### DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Le QPV de la Grande Île est composé d'une multitude de sous-quartiers pour partie issus de la Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) développée dans les années 60. Conformément au schéma moderniste qui prévalait alors, 8 300 logements ont été construits, regroupés en plusieurs quartiers résidentiels, eux-mêmes organisés autour d'un centre-ville construit ex-nihilo comprenant l'Hôtel de Ville et le Grand Vire, un vaste centre commercial sur dalle. La rénovation urbaine à l'œuvre depuis le début des années 2000 s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine qui reste un marqueur fort de l'évolution de la ville. De la rénovation du centre-ville à celle du Grand Mas, la Grande Île est aujourd'hui dans une phase de transformation et de développement dont la finalité reste d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

#### Vie sociale du quartier

- le secteur se caractérise par la richesse et le foisonnement de la vie associative et des initiatives habitantes régulières, de proximité et structurantes pour le territoire ;
- une diversité d'équipements est présente, que ce soit en termes d'équipements scolaires (écoles, collèges, lycées, grandes écoles), culturels (Atelier Léonard de Vinci - médiathèque-maison de quartier, Centre culturel Charlie Chaplin, Planétarium, Les Amphis...) ou de locaux de proximité (espaces associatifs Benoit Frachon et Carco, locaux résidentiels de proximité gérés par la Ville ou les bailleurs) ;
- les équipements sportifs sont également présents, permettant plusieurs types de pratiques sportives : gymnases, stades, city stades, playground, piscine municipale, plateau Rousseau, Palais des Sports Jean Capiévic, terrains de basket ou de tennis... qui permettent aux habitants d'avoir accès à des lieux de pratique sportive dans la proximité ;
- des lieux de vie dans l'espace public sont investis par des activités régulières ou ponctuelles, structurées ou de consommation permettant une animation de la vie locale : marché du Mas du Taureau, parcs, squares et jardins, places et cheminements piétons... On note cependant peu de commerces ou activités économiques.

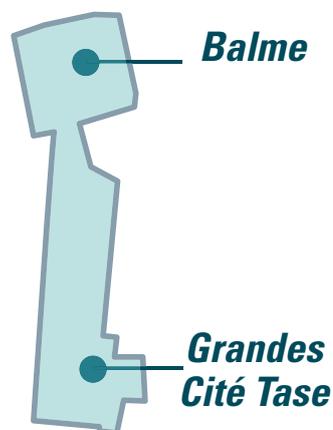


■ QPV 2015    ■ Ajout QPV 2024



## CHIFFRES CLÉS

- **2 367 habitants** (2018),  
soit +6 % entre 2013 et 2018
- **518 logements sociaux**
- **10 870 € de revenu médian** déclaré par Unité de Consommation (2020), soit -3 % entre 2015 et 2020
- **45 %** des habitants **ont moins de 25 ans** (2018)
- **31 %** des familles sont **monoparentales** (2021)
- 56 % des 15-24 ans sont scolarisés
- 47 % des 15-64 ans sont dans l'emploi
- **59 % des foyers** sont considérés comme à **bas revenus** (2018)
- **24 % des foyers** perçoivent le **RSA** (2018)



## DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Le QPV Sud de Vaulx-en-Velin, situé au sud du Canal de Jonage englobe plusieurs quartiers, à la fois d'habitat collectif social mais aussi pavillonnaire : La Balme, Les Grandes Cités Tase, les Chalets et les Bruyères. La frontière créée par le canal complexifie les interactions entre le nord et le sud de la commune, secteurs pourtant dotés d'atouts complémentaires. Le Carré de Soie est pourvu de transports en commun et de sa polarité commerciale.

Les Grandes Cités Tase, en cours de réhabilitation, se caractérisent par leur proximité avec l'opération d'aménagement Tase qui a permis la création de nouveaux logements, de bureaux, d'espaces publics et du groupe scolaire Odette Cartailhac.

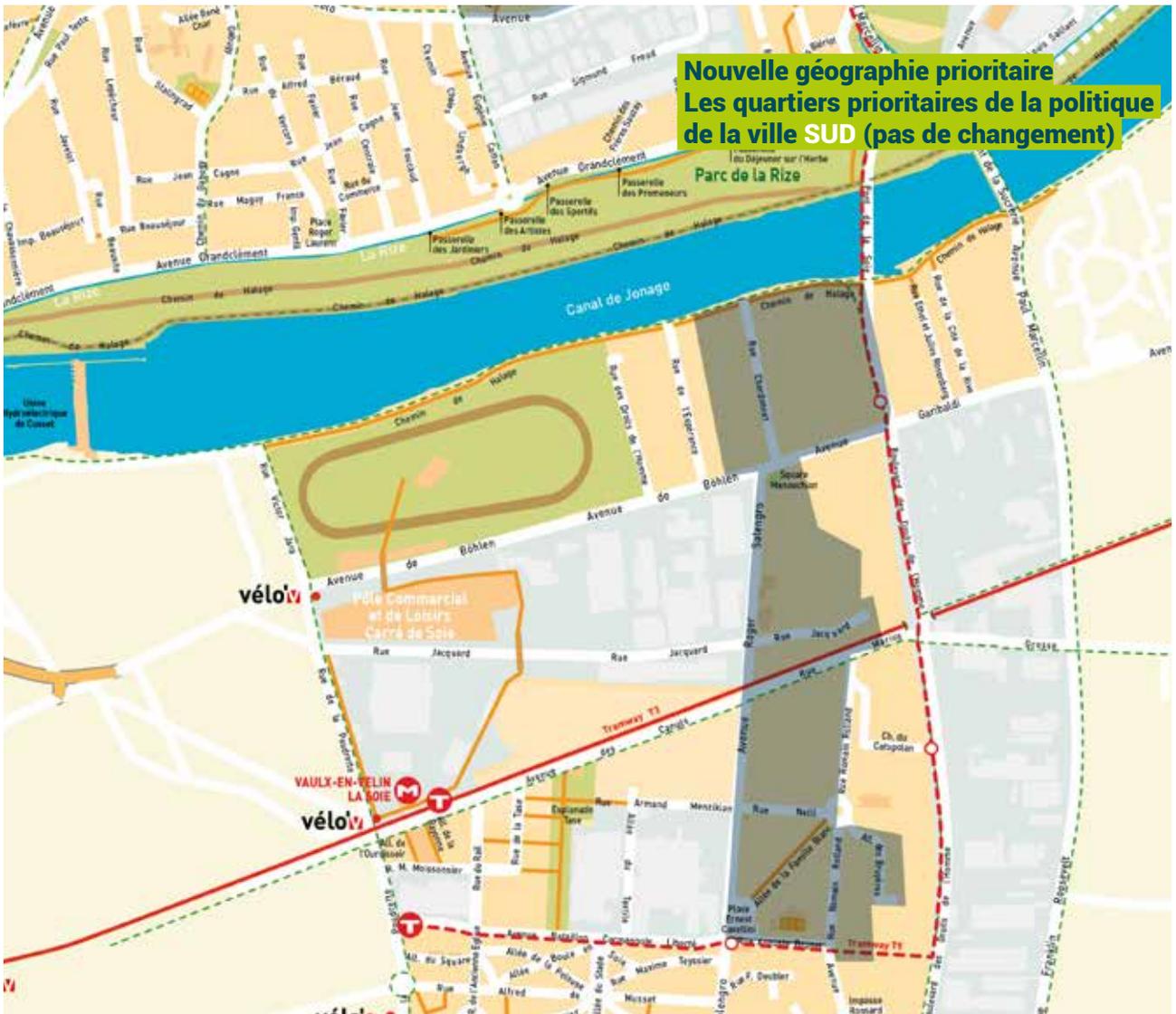
Le quartier de La Balme - Les Chalets reste enclavé, il bénéficiera dès 2026 de la connexion au tramway T9.

## Vie sociale du quartier

Au sein du périmètre du QPV Sud, l'offre en équipements est limitée : école Pablo Neruda, PIMMS, Pôle de santé. Pour autant, les habitants bénéficient d'une vie locale animée.

- le Centre Social et Culturel Jean et Joséphine Peyri accompagne de nombreuses initiatives associatives et habitantes de manière plus élargie ;

- le secteur est doté de 2 écoles de proximité (Pablo Neruda, Odette Cartailhac) et d'un collège (Jacques Duclos) ;
- le pôle de services déployé autour de la Mairie Annexe permet d'avoir des services de proximité par la tenue de permanences (état civil, inscriptions périscolaires, ...). La bibliothèque Ghislaine Chassine, des équipements sportifs avec le Stade Aubert et le gymnase Ambroise Croizat sont présents à proximité du périmètre ;
- l'espace Carmagnole, lieu dédié à la vie locale, accueille des activités jeunesse, des moments conviviaux pour les seniors, une vie associative, un jardin partagé et des permanences délocalisées comme la Mission Locale, le Lieu Écoute, le point juridique avec la Maison de la Justice et du Droit...
- le secteur est également animé par plusieurs espaces de proximité tels qu'un Pôle santé sur le secteur des Grandes Cités Tase, le PIMMS ou encore la Maison de la Métropole. Aucun commerce n'est présent sur ce QPV. On retrouve cependant à proximité le pôle de commerces Croizat sur l'avenue Roger Salengro ;
- plusieurs bailleurs interviennent de manière quotidienne : Alliade Habitat, Lyon Métropole Habitat (LMH), la Sollar notamment à travers une programmation variée de gestion urbaine de proximité mais également sur le volet plus urbain avec notamment la réhabilitation en cours des Grandes Cités Tase.



**QPV 2024 identique à 2015**



© Laurence Danière

## Chénier Terraillon

### CHIFFRES CLÉS

- **6 780 habitants** (chiffres RP 2018)
- **1 135 logements sociaux**
- **11 770 € de revenu médian** déclaré par Unité de Consommation (2020), soit + 4 % entre 2015 et 2020
- **40 %** des habitants ont **moins de 25 ans**
- **23 %** des familles sont **monoparentales**
- 31 % des 15-24 ans sont scolarisés
- 48 % des 15-64 ans sont dans l'emploi
- **56 % des foyers** sont considérés comme à **bas revenus** (2018)
- **20 % des foyers** perçoivent le **RSA** (2018)



Le quartier de Chénier fait partie du QPV intercommunal « Terraillon-Chénier », situé sur les communes de Bron et de Vaulx-en-Velin. Compte tenu de la répartition des données en termes statistiques, il n'est à ce jour pas possible de disposer des données fines issues du recensement de la population spécifique sur le seul secteur de Chénier.

### DYNAMIQUES DU TERRITOIRE : SECTEUR DE CHÉNIER

La partie vaudaise se limite au secteur de Chénier et s'étend sur 5,5 hectares, au nord de la route de Genas et comprend les résidences du bailleur Alliade Habitat ainsi que le groupe scolaire Pierre et Marie Curie et les commerces en cœur de quartier.

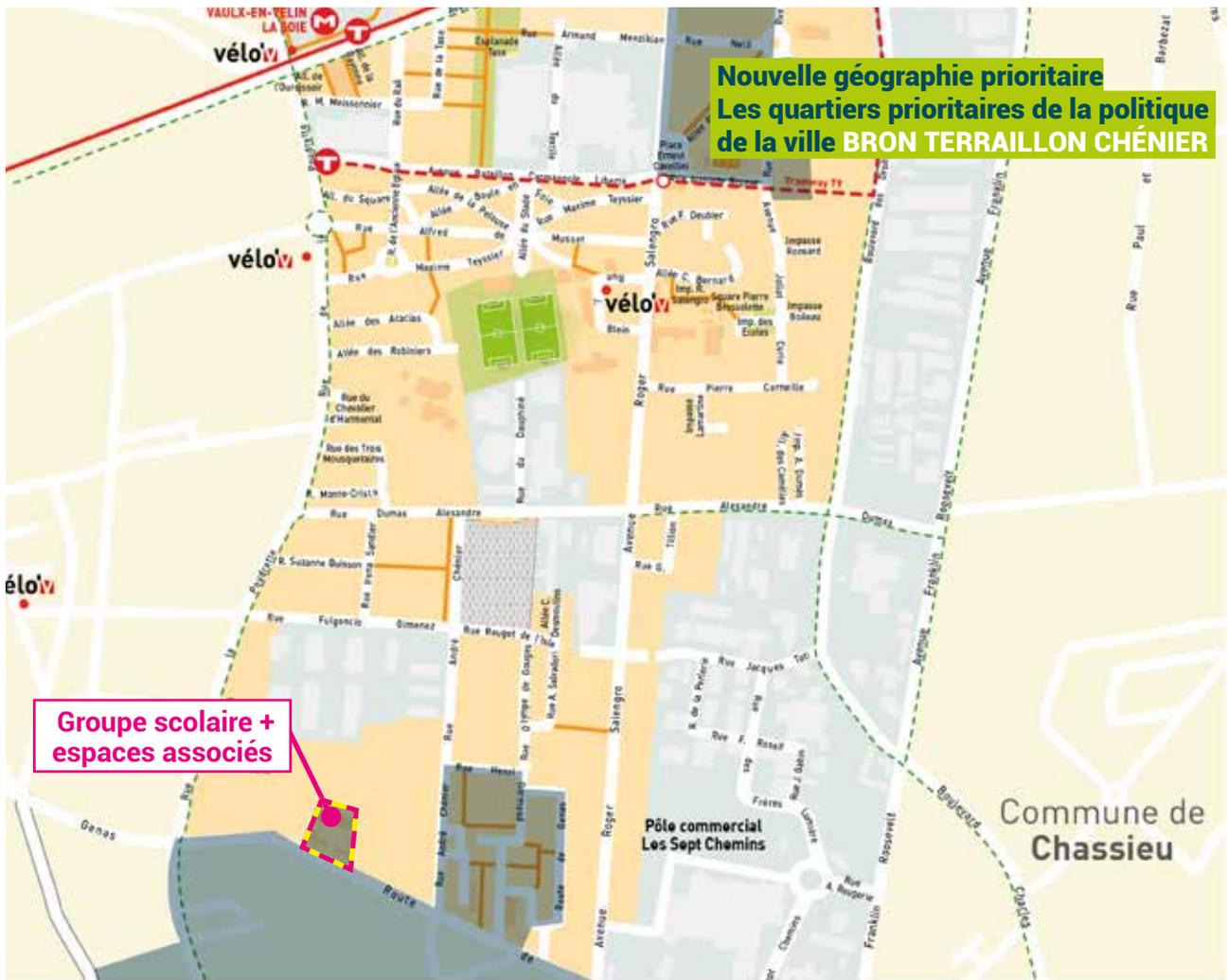
Le secteur compte environ 1 197 habitants (chiffres bailleur 2022) qui se répartissent en trois résidences dont le propriétaire est le bailleur Alliade Habitat (la résidence André Chénier, la résidence des Côtelines et la résidence des Mandolines). La mise en service du Bus à Haut Niveau de Service améliorera les déplacements vers le centre de Lyon, la Ligne de l'Est Lyonnais reliera Genas Chénier au Carré de Soie. Le secteur reste cependant éloigné en transports en commun du centre-ville de Vaulx-en-Velin et fonctionne pour partie avec les équipements et espaces publics de la commune voisine de Bron. On note également la proximité du projet urbain du Carré de Soie Gimenez (600 logements, espaces publics et nouveau groupe scolaire Katherine Johnson).

### Vie sociale du quartier

Le secteur bénéficie de plusieurs lieux d'animation de la vie locale :

- la salle des Mandolines, espace municipal accueillant des activités associatives, des réunions, des permanences ;
- le jardin Joseph Mandon, espace accueillant des parcelles de jardin cultivées par des habitants du quartier ;
- un city stade très utilisé, des agrès sportifs de type street-workout ;
- un espace central en cœur de quartier sur lequel se déploient des activités extérieures d'animation, notamment au cours de la période estivale ;
- des actions de proximité déployées par le centre social de secteur Jean et Joséphine Peyri, mais également des interventions des services municipaux tels que le service jeunesse ou le service des sports qui peuvent, au cours des vacances scolaires et surtout l'été, intervenir en pied d'immeuble ;
- plus ponctuellement, des animations autour de l'escrime, la découverte scientifique ou le rugby, ont pu avoir lieu ;
- la polarité commerciale est dynamique.

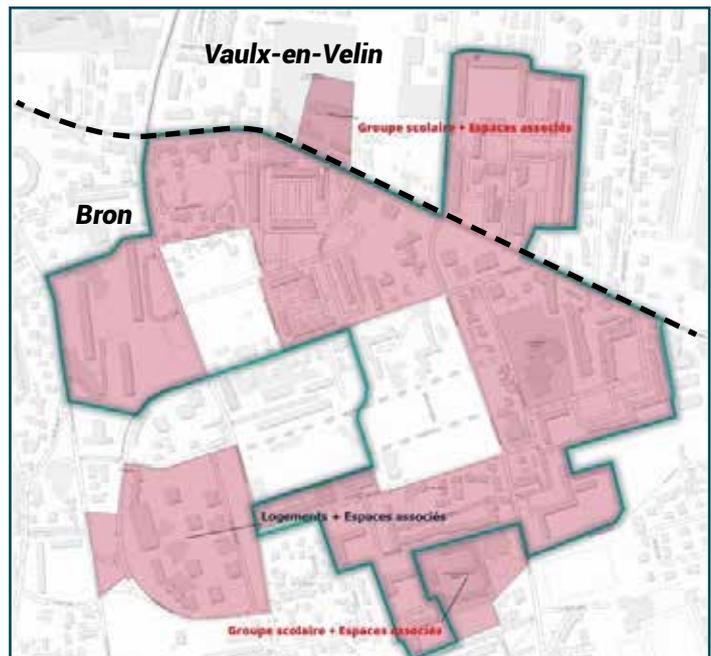
La carte scolaire en place rattache les élèves du quartier à l'école élémentaire Pierre et Marie Curie et au collège Jacques Duclos.



QPV 2015



Ajout QPV 2024



QPV Bron Terrailon Chénier

# Une ville pour tous, un avenir pour chacun : de grands enjeux pour 2030

## Une ville pour tous, un avenir pour chacun : de grands enjeux pour 2030

Les enjeux locaux et pistes opérationnelles déclinés ci-après tiennent compte du diagnostic et des éléments du portrait de territoire mis à jour avec le renouvellement du contrat de ville. Ils répondent aux priorités de l'État, renouvelées dans le cadre de la circulaire du 31 août 2023 et sont une déclinaison du contrat de Ville Métropolitain, adaptés au territoire et aux QPV vaudais.

Plus particulièrement, à Vaulx-en-Velin, ils témoignent d'une ambition forte tant sur les modes de fonctionnement (mutualisation de moyens, convergence des dispositifs, place du droit commun) que sur la place de l'innovation sociale dans la conduite des projets. La place des habitants est à ce titre fondamentale dans l'idée de poursuivre le « faire avec » et de favoriser l'implication des habitants, renforçant ainsi leur capacité d'agir au sein de leur environnement.

Les enjeux prioritésés sont ainsi issus de la concertation menée dans le cadre des ateliers du renouvellement du contrat de ville qui se sont déroulés en 2023 et 2024.

Cette CLA a pour ambition d'identifier pour chaque enjeu une série d'objectifs, déclinés en pistes opérationnelles permettant la poursuite, le développement ou l'amélioration d'actions existantes à déployer en lien avec les dispositifs du territoire, qu'ils soient conduits par les services de droit commun ou ceux de la Politique de la Ville et leurs partenaires.

### Objectif, mieux faire ensemble...

Parmi les évolutions pointées dans les temps de concertation qui ont jalonné les années 2023 et 2024, une tendance ressort de manière transversale, celle de la coordination, du partenariat, du « mieux faire ensemble ». À ce titre, les enjeux s'attachent à intégrer la poursuite des dynamiques en cours pour une meilleure structuration de l'action de tous, en mobilisant en premier lieu le droit commun au service des habitants et des QPV.

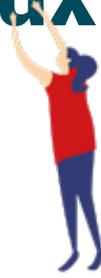
Une meilleure articulation entre les instances existantes, une plus grande lisibilité du « qui fait quoi », la nécessité de nouer les partenariats sur les actions, projets, dispositifs ont été pointés comme à améliorer.

Enfin, la volonté affichée sur la mise en œuvre des enjeux est de se doter d'indicateurs de suivi qui puissent être souples, resserrés et évolutifs au fil des années (Cf. tableau de suivi en annexe).

... pour mobiliser les ressources existantes

| Repères : Les moyens dédiés de la Politique de la Ville en 2023  |   |  |
|--|---|--|
| Contributions : Métropole de Lyon / Ville de Vaulx-en-Velin      |   |  |
| Dispositifs spécifiques  | Vie associative, lien social ingénierie                   | Cadre de vie   |
| Dotation politique de la Ville (Etat)<br><b>5,15 M€ / 1,6 M€</b> | Programmation sociale (Etat)<br><b>7,1 M€ / 932 K€</b>    | Programmes d'actions bailleurs sociaux (Etat)<br><b>17,2 M€ / 1,4 M€</b> |
| Cités éducatives (Etat)<br><b>3,15 M€ / 450 K€</b>               | Quartier d'été (Etat)<br><b>897 K€ / 118 K€</b>           | GSUP (Métropole)<br><b>1,5 M€ / 153 K€</b>                               |
| Cité de l'emploi (Etat)<br><b>300 K€ / 100 K€</b>                | Cité de l'emploi (Métropole)<br><b>750 K€ / 80 K€</b>     |  |
| Conventions adultes relais<br><b>168 / 36</b>                    | Financement des équipes projets<br><b>1,7 M€ / 186 K€</b> |  |

# Les 7 grands enjeux 2024-2030



## Enjeu 1 - Fédérer autour du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Verbatim habitants  
Issus de l'atelier  
Emploi-Insertion  
des Assises des  
Quartiers  
populaires

« **La diversité dans une entreprise fait gagner en performance** »

« **Tant que les gens seront discriminés, les autres droits ne pourront pas être garantis** »



## Enjeu 2 - Accéder à ses droits et aux services publics



Verbatim habitants  
Collectés par  
l'association  
A Vaux Ambitions  
(AVAS)

« **Pour les rendez-vous dans les services publics, il y a beaucoup d'attente, il faut parfois attendre des mois et des mois** »  
(Grolières)

« **A 33 ans, il y a des aides que je découvre seulement maintenant, dont j'aurais pu bénéficier beaucoup plus tôt, mais ça c'est une question d'information** »  
(Noirettes)

« **Ce qui est indispensable, c'est de pouvoir connaître ses droits ou savoir où s'informer !** » (Sud)

## Enjeu 3 - Bien grandir, l'éducation au cœur des réussites



Verbatim habitants  
Issu de l'atelier plé-  
nière Cité éducative

« **Les parents peuvent lâcher le suivi scolaire de leur enfant s'ils n'ont pas de facilités avec les plateformes numériques dédiées** »  
(Pronote, école directe) »



## Enjeu 4 - Se former, travailler, entreprendre dans les QPV

Verbatim habitants  
Collectés par  
l'association  
A Vaux Ambitions  
(AVAS)

**« J'ai travaillé avec des jeunes filles qui se sont orientées vers le bâtiment, c'est un vrai parcours à accompagner car, dans les esprits, cela reste un milieu d'hommes »**

## Enjeu 5 - S'épanouir et promouvoir la cohésion sociale



Verbatim habitants  
Collectés par  
l'association  
A Vaux Ambitions  
(AVAS)

**« Les associations précaires finissent toujours par s'épuiser alors que c'est le seul vrai levier pour faire le lien entre les habitants et les institutions ; croyez-moi... » (Noirettes)**

## Enjeu 6 - Bien vivre chez soi, dans son quartier



Verbatim habitants  
Collectés par  
l'association  
A Vaux Ambitions  
(AVAS)

**« Géographiquement, on n'est pas tous logés à la même enseigne. Moi, je n'ai jamais ressenti le manque, on a toujours été bien desservi (...). Après, le Mas du Taureau, c'est quand même un centre. Mais par exemple, si on va à la Zone Industrielle, (...) et des quartiers comme les Barges Cachin qui sont aussi mal desservis » (Noirettes)**

## Enjeu 7 - Participer à la vie de la Cité

Verbatim habitants  
Collectés par  
l'associations  
A Vaux Ambitions  
(AVAS)

**« Quand les habitants ont confiance dans les associations, c'est un cercle vertueux ; il faut s'appuyer dessus et tout le monde sera gagnant » (Village)**

# Enjeu 1 - Fédérer autour du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

## Les constats

Le premier article de la loi Lamy de 2014 affirme que la Politique de la Ville vise à « lutter contre les inégalités de tous ordres [...] [et] concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés ».

Dès 2014, la Ville de Vaulx-en-Velin s'est emparée de cette problématique puisqu'un Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations a été signé cette même année entre la Ville et des partenaires institutionnels et associatifs. En une décennie, un travail important a été réalisé et sa légitimité n'est désormais plus à démontrer. À l'occasion d'un travail d'actualisation en 2023, la Ville et ses partenaires ont réaffirmé leur engagement et leur volonté de travailler en collaboration. Dès lors, les sept axes définis en 2014 ont été consolidés et le dernier axe affiné pour répondre aux enjeux actuels identifiés par le Défenseur des Droits et les acteurs de terrain :

> **Axe 1 – Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;**

> **Axe 2 – Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire ;**

> **Axe 3 – Favoriser l'accès aux droits des victimes ;**

> **Axe 4 – Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune ;**

> **Axe 5 – Susciter et accompagner l'engagement citoyen ;**

> **Axe 6 – Rendre effective l'égalité femmes-hommes ;**

> **Axe 7 – Prévenir et agir contre toutes les discriminations :**

- envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race ;
- envers les personnes LGBT+ ;
- envers les personnes en situation de handicap.

Chaque année, plus d'une cinquantaine d'événements portés par les associations, les institutions et la Ville sont recensés sur la commune. Pourtant, malgré le foisonnement de ces actions de sensibilisation, le taux de non-recours suite à une discrimination reste particulièrement élevé (aussi imprécis soit-il sur le territoire). En effet, à l'échelle nationale, si 13 % des habitants en QPV déclarent avoir subi un comportement discriminatoire au cours des deux dernières années (contre 8 % de la population résidant hors QPV), seuls 3 % d'entre eux ont signalé le dernier acte subi à la Police Nationale ou à la Gendarmerie (Insee, ONDRP, SSMSI, enquête « Cadre de vie et sécurité 2018 »).

Changer les comportements qui sous-tendent les discriminations est un travail de longue haleine qui nécessite la mise en œuvre d'une politique transversale volontariste. Ainsi, à travers cette Convention Locale d'Application, il apparaît essentiel de continuer d'agir, de sensibiliser, de conscientiser pour vaincre toutes les logiques discriminatoires.

## LES OBJECTIFS ET PISTES OPÉRATIONNELLES

### **Objectif 1 : Prévenir et agir contre toutes les formes de discrimination**

- Assurer l'accompagnement des victimes notamment par l'amélioration de la connaissance des intervenants et dispositifs existants
- Soutenir les initiatives associatives par le biais des subventions et de l'appel à projets du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- Garantir la transversalité de cette politique publique grâce à un réseau partenarial dynamique et représentatif du territoire (mobilisation des services de la Ville, associations, institutions, collectifs d'habitants, etc.)
- Sensibiliser, former et outiller les acteurs (professionnels, bénévoles, habitants et agents) pour leur permettre de monter en compétences

## **Objectif 2 : Amplifier les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes**

- Prendre en compte l'enjeu de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques (approche intégrée)
- Intensifier les actions autour de l'égalité filles-garçons et les stéréotypes de genre auprès des jeunes
- Déployer un programme de sensibilisations lors de temps forts multipartenariaux dédiés à l'égalité femmes-hommes (mois de Mars et la Semaine de l'Égalité)
- Encourager le maillage associatif pour renforcer les droits des femmes
- Faire reculer les inégalités qui pourraient perdurer au sein des services municipaux à travers des temps de sensibilisation, en s'appuyant sur le rapport égalité femmes-hommes produit annuellement et sur le Comité des référents Égalité.

## **Objectif 3 : Transmettre l'histoire, faire mémoire commune**

- Poursuivre le développement des actions mémorielles (commémorations, actions culturelles, visites mémorielles, etc.)
- Encourager les actions auprès des jeunes autour de l'Histoire et de la Résistance
- Promouvoir les initiatives associatives et la mise en place de collectifs travaillant sur les questions de mémoire et valoriser leur travail lors d'événements ouverts au grand public
- Recenser, capitaliser et rendre accessibles les travaux et outils produits au cours des dernières années
- Conforter le Festival Arta Sacra et poursuivre son déploiement à l'échelle métropolitaine
- Mettre en lumière le patrimoine matériel et immatériel des QPV

### **Les dispositifs et moyens mobilisables**

| <b>Dispositifs cadres</b>   | <b>Dispositifs financiers/ de soutien</b>  | <b>Partenaires principaux</b>  |
|---|--|--|
| Contrat de Ville Métropolitain<br>Le Plan national de la DILCRAH<br>Contrat de Ville métropolitain<br>Le Plan territorial de Lutte contre le racisme l'antisémitisme et les discriminations renouvelé en 2023 | Dotation Politique de la Ville<br>Programmation sociale<br>Appel à projets porté dans le cadre du PLCRAD et subventions aux associations<br>Cité éducative (appel à projets)<br>DILCRAH (appel à projets régional)<br>NPNRU (sur le volet mémoire) | État et ses agences (ANCT, ANRU)<br>Éducation Nationale<br>Défenseur des droits<br>Services municipaux<br>Associations nationales et locales<br>Collectifs d'habitants et associations de quartier<br>Conseil citoyen, habitants |

### **Les Indicateurs de suivi**

| <b>À regarder de manière transversale</b>   | <b>À regarder à l'échelle des actions</b>   |
|---|---|
| Nombre d'associations accompagnées dans la mise en œuvre de projets en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations<br>Nombre de commémorations<br>Nombre de saisines du défenseur des droits sur le territoire | Nombre d'actions proposées dans le cadre de l'appel à projets et participation des habitants (en nombre)<br>Nombre de sensibilisations proposées autour de l'égalité femmes-hommes lors de temps forts (en nombre)<br>Nombre d'associations investies dans un collectif travaillant sur la mémoire<br>Nombre de fréquentation du public en QPV de la Maison de la Justice et du Droit |

## Enjeu 2 - Accéder à ses droits et aux services publics

Les politiques d'accès aux droits visent à faire connaître, faciliter et accompagner à la mobilisation des droits des citoyens. Elles ont pour but l'accompagnement des publics dans les différentes démarches administratives, notamment depuis le recours accru au numérique. Il est par ailleurs constaté que la population la plus précaire rencontre généralement d'autres problématiques comme la maîtrise de la langue et du numérique, la difficulté d'accès aux services publics et aux services de santé (physique et mentale).

Sur le territoire communal, 48,5 % des habitants résident dans un QPV. Or, l'identification de ces territoires est basée sur un seul critère : le faible niveau de revenu. La Ville de Vaulx-en-Velin, consciente de la précarité financière de sa population a depuis de nombreuses années, développé des actions pour pallier cette difficulté et ses conséquences.

### Les constats

- des quartiers avec des ménages plus pauvres : un taux de pauvreté (au seuil de 60 %) à Vaulx-en-Velin de 31 %, contre 16 % sur la Métropole de Lyon ;  
**Zoom sur les QPV de la commune** : 46,8 % Grande Île, 41,9 % Sud, 39,6 % Terrailon-Chénier. (Source : INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2020 pour Vaulx-en-Velin et RP 2018 pour les QPV) ;
- de nombreux allocataires CAF vaudais ont des revenus exclusivement liés aux prestations versées par la CAF : en 2019, il s'agit de 17 % des allocataires vaudais contre 12 % pour la Métropole (Source : CNAF, fichier Fileas, Allstat) ;
- un taux de couverture de prestations CAF plus important dans la commune (et particulièrement dans les QPV) qu'au niveau métropolitain : 69 % de la population de Vaulx-en-Velin bénéficient au moins d'une prestation légale de la CAF en 2022 (contre 56 % dans la Métropole de Lyon) ;  
**Zoom sur les QPV de la commune** : 76 % Grande Île ; 64 % Sud ; 68 % Chénier-Terrailon ;
- une forte précarité d'accès à la santé à Vaulx-en-Velin : à titre d'exemple en 2022, le recours au dispositif Complémentaire Santé Solidaire (C2S), instauré pour réduire la précarité d'accès à la santé, est plus important à Vaulx-en-Velin (23 %) que dans la Métropole (11,81 %). Par ailleurs, le recours aux soins à Vaulx-en-Velin est de 72 % pour les médecins généralistes et 31 % pour les dentistes contre respectivement 73 % et 36 % à l'échelle de la Région AURA.

### Les dynamiques du territoire

- les conséquences de la crise sanitaire liées au Covid-19 alliées à la situation économique d'inflation renforcent la précarité des ménages les plus fragiles, notamment au sein des QPV ;
- pour lutter contre la précarité et accéder à ses droits, gagner en autonomie, entreprendre des démarches, la maîtrise du français (oral et écrit) est nécessaire. Or, l'offre d'accompagnement à la maîtrise de la langue est insuffisante sur le territoire ;
- pour améliorer l'accès aux droits, la lutte contre la fracture numérique est primordiale : des besoins de « proximité » et de « permanences » sont identifiés ;
- la coordination des acteurs et le besoin de proximité ressortent des temps de concertation comme étant à améliorer ;
- des difficultés pour l'accès aux soins : dans les QPV, les ménages cumulent souvent différentes problématiques de soin, notamment liées à leur emploi et à la précarité financière. Certains habitants renoncent aux soins par peur des dépassements d'honoraires, des lourdeurs administratives, d'une méconnaissance des dispositifs, phénomène amplifié par une offre globale médicale en déclin sur la commune, même si l'offre a tendance à se reconstituer pour partie ;
- des associations de proximité présentes sur le territoire, mais en difficulté pour faire plus de lien entre les habitants et les structures et orienter les personnes isolées en grande difficulté ;
- un manque d'actions et de présence de proximité avec des lieux à l'écoute des habitants.

## LES OBJECTIFS ET PISTES OPÉRATIONNELLES

### **Objectif 1 : Lutter contre la précarité**

- Renforcer les dispositifs et actions de lutte contre l'isolement
- Mieux accompagner les ménages dans l'accès et dans leur maintien au logement
- Favoriser un accès à une alimentation saine, de qualité et abordable

### **Objectif 2 : Accompagner les publics les plus fragiles dans l'accès aux droits**

- Renforcer la lisibilité de l'offre des services publics existants et accompagner les publics vers une autonomie dans leurs démarches
- Conforter la structuration de l'offre d'accompagnement au numérique

- Développer et coordonner l'offre linguistique
- S'inscrire dans une démarche de lutte contre le non-recours aux droits

### **Objectif 3 : Favoriser la santé et le bien-être**

- Accompagner le développement de l'offre de santé auprès des publics les plus éloignés
- Favoriser la prévention et l'accompagnement des problématiques de santé mentale
- Développer et soutenir les initiatives relatives au bien-être physique et psychologique
- Soutenir les initiatives d'accès aux soins auprès des publics porteurs de handicap

## Les dispositifs et moyens mobilisables

| Dispositifs cadres   | Dispositifs financiers/ de soutien  | Partenaires principaux   |
|--|---|--|
| Contrat de Ville Métropolitain<br>Projet social de territoire (Métropole)<br>Contrat Local de Santé<br>Conseil Local de Santé Mentale<br>Territoire Zéro non-recours<br>Plan régional de santé | Dotation Politique de la Ville<br>Revenu de Solidarité Jeunes<br>Programmation sociale : atelier santé ville...<br>Maison France services (à venir)<br>Maison de la Justice et du Droit<br>Agence Régionale de Santé<br>Aides à l'investissement Région AURA<br>BOP 104<br>Rés'in (Métropole) | MMIE (espace numérique)<br>Services municipaux<br>CCAS<br>Métropole /<br>Maison de la Métropole<br>CAF<br>PIMMS<br>Agence Régionale de Santé<br>État<br>Associations<br>Conseil citoyen, habitants |

## Les Indicateurs de suivi

| À regarder de manière transversale   | À regarder à l'échelle des actions   |
|--|--|
| Évolution du niveau de revenus dans les QPV<br>Évolution du nombre d'allocataires CAF/RSA par QPV<br>Évolution de l'estimation du taux de non-recours aux droits sur le territoire (démarche TZNR)<br>Suivi de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) | Nombre d'actions de la programmation sociale dédiées à l'accès au numérique, à l'apprentissage linguistique, à l'accès aux droits, l'alimentation<br>Nombre et lieux des permanences d'accès aux droits sur le territoire<br>Nombre de postes de médiateurs (accès aux droits, numérique...)<br>Nombre d'actions de prévention santé et santé mentale<br>Évolution des demandes d'aide alimentaire |

## Enjeu 3 - Bien grandir, l'éducation au cœur des réussites

La Ville s'est engagée depuis de nombreuses années à placer l'École de la République au cœur des enjeux de la Politique de la Ville. Cette ambition a permis la promotion des réussites, la lutte contre le décrochage des élèves, le développement de la mixité sociale mais également de conforter l'école comme lieu de socialisation à part entière. Cela s'est traduit par un engagement de l'ensemble des partenaires sur le volet éducatif, une amélioration des conditions d'accueil des enfants, une ouverture vers des outils et pratiques innovants, une place des parents au cœur de la politique publique municipale.

Cet enjeu transversal recoupe pour les six prochaines années plusieurs publics : de la petite enfance à l'enfance, puis la jeunesse en passant par les parents.

### Les constats

- jeunesse : les moins de 15 ans représentent 27 % de la population et 48 % de la population avaient moins de 30 ans en 2021 ;
- familles monoparentales : en 2022, on recense 13 % de familles monoparentales à Vaulx-en-Velin, pour 9 % sur la Métropole de Lyon ;
- établissements scolaires : 2 lycées au centre-ville (dans la partie nord), 5 collèges (dont 4 au nord et le Collège Jacques Duclos au Sud), 16 écoles élémentaires et 19 écoles maternelles (dont 15 groupes scolaires). Tous les établissements sont classés en REP +. Enseignement supérieur : le Lycée Doisneau dispense des formations post-bac. Vaulx-en-Velin accueille également deux grandes écoles (l'ENTPE et l'ENSAL) et une école d'ingénieurs (Builders). L'équipement mutualisé ville-campus, complété par un futur pôle de formation dans la ZAC du Mas du Taureau viendront compléter les ressources disponibles ;
- taux de scolarisation des 2-5 ans : plus important à Vaulx-en-Velin que sur la Métropole en 2018 (77,4 % contre 71,8 %) ;
- taux de scolarisation des 15-24 ans : très faible sur la commune avec 62 % en 2018 contre 73 % sur le territoire métropolitain.

### Les dynamiques du territoire

- un partenariat structuré et structurant sur le territoire : une réussite impulsée par la Cité éducative ;
- la place des parents réaffirmée en tant que premiers éducateurs de leurs enfants ;
- la volonté de faire de la Ville un « territoire apprenant » et d'identifier des parcours éducatifs dès le plus jeune âge, sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en s'appuyant sur la nécessaire coopération entre les acteurs éducatifs et la coordination de leurs actions ;
- un cadre global qui s'articule à la croisée de plusieurs dispositifs que sont le Projet Éducatif de Territoire, la Convention Territoriale Globale de la CAF, le Programme de Réussite Éducative ou encore la Cité éducative.

### LES OBJECTIFS ET PISTES OPÉRATIONNELLES

#### Objectif 1 : Accompagner les parents

- Poursuivre les initiatives visant à conforter les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants
- Adapter les moyens de communication et d'information aux parents sur les lieux, les structures, les dispositifs et les actions existantes
- Favoriser la création d'espaces de discussion et d'échanges d'expériences entre parents pour réduire les barrières institutionnelles et lever les freins
- Adapter les solutions de garde du jeune enfant en mobilisant les dispositifs de soutien existants plus largement

#### Objectif 2 : Favoriser la réussite scolaire et l'orientation

- Agir sur les conditions d'apprentissage tout au long de la scolarité pour accompagner la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Ouvrir les champs des possibles et lutter contre le sentiment d'une orientation « pré-déterminée »
- Soutenir au plus tôt le jeune et sa famille dans son parcours d'orientation jusqu'au post-diplôme
- Mobiliser la diversité des acteurs de territoire pour mieux accompagner le jeune et ses parents

### **Objectif 3 : Permettre l'émancipation et offrir un socle pour favoriser l'ouverture au monde**

- Maintenir et développer la qualité d'une offre sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, inclusive
- Trouver un équilibre entre actions de proximité et ouverture vers l'extérieur
- Accompagner le déploiement des initiatives d'éducation artistique et culturelle
- Mieux accompagner les enfants, jeunes et leurs familles pour que le coût financier ne soit plus un frein à la pratique régulière d'activité de loisirs

### **Objectif 4 : Faire avec et pour la jeunesse**

- Accompagner, comprendre et prendre en compte les envies et besoins des jeunes
- Promouvoir, encourager et reconnaître leur engagement
- Prendre en compte le public jeune dans sa globalité (bien-être, santé, mobilité, ...)
- Aider les jeunes à comprendre les politiques publiques qui les concernent et à prendre part à leur définition

### **Les dispositifs et moyens mobilisables**

| <b>Dispositifs cadres</b>  | <b>Dispositifs financiers/ de soutien</b>  | <b>Partenaires principaux</b>   |
|--|--|---|
| Éducation Nationale (pHARe, 8-18...)<br>Contrat de Ville Métropolitain Label 100% EAC<br>Convention Territoriale Globale de la CAF<br>Cité éducative<br>Projet Éducatif de Territoire<br>Programme de Réussite Éducative | Dotation Politique de la Ville<br>Programmation sociale<br>Cité éducative (appel à projets notamment)<br>CAF (Ville Vie Vacances, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité / Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents / Espace de Vie Sociale, Lieu d'Accueil Enfants Parents...)<br>Autres appels à projets<br>Conseil Local de la Parentalité | Éducation Nationale<br>État (Préfecture)<br>Métropole<br>Services municipaux<br>Associations et clubs sportifs<br>Instances de démocratie locale : Conseil des représentants de parents d'élèves / crèches, Conseil des enfants et des jeunes, de quartier...<br>Conseil citoyen<br>Habitants et parents d'élèves |

### **Les Indicateurs de suivi**

| <b>À regarder de manière transversale</b>   | <b>À regarder à l'échelle des actions</b>  |
|---|--|
| Taux de réussite au brevet des collèges / Bac sur la commune<br>Évolution du nombre de places en crèches AVIP<br>Évolution du nombre d'élèves vaudais intégrant les grandes écoles (ENTPE/ENSAL/Builders)<br>Évolution du nombre de dérogations à la carte scolaire<br>Évolution du taux de scolarisation des 15-24 ans | Nombre d'élèves concernés par le PRE / dispositif ACTE et suivi des exclusions<br>Suivi de la participation des parents, enfants et jeunes dans les instances de participation (et nombre de projets menés)<br>Nombre d'actions concernées dans le cadre de la programmation sociale, Cité éducative<br>Suivi du nombre de projets partenariaux avec les établissements scolaires (lycées et grandes écoles)<br>Nombre d'actions favorisant les relations Famille/Institutions/École (Cité éducative, programmation sociale) |

## Enjeu 4 - Se former, travailler, entreprendre dans les QPV

Dans les quartiers prioritaires, l'accès à la formation, à l'emploi et à l'entrepreneuriat sont des sujets majeurs. Consciente de ces enjeux, la Ville de Vaulx-en-Velin a placé ces thématiques au cœur de ses priorités. Cette démarche volontariste a pour ambition de lutter contre les inégalités et favoriser un développement économique local et inclusif. Le territoire se caractérise par un tissu économique dynamique à fort potentiel mais doit faire face à de nombreux défis pour baisser le taux de chômage dans les quartiers. Il est également nécessaire de décroisonner les politiques publiques et de poursuivre le rapprochement entre développement économique et emploi.

### Les constats

- baisse du nombre d'inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi) sur la commune depuis septembre 2021 : passé sous la barre des 6 000 personnes au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, situation inédite depuis 2014 ;
- la Demande d'Emplois en Fin de Mois (DEFM) continue de baisser à Vaulx-en-Velin -3,2 % sur 1 an en date de mai 2023 sur le territoire communal (source Pôle emploi AURA). La part des femmes inscrites est sensiblement inférieure à celle constatée sur la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône Amont et sur la Métropole. La part des jeunes inscrits à France Travail est légèrement plus importante que sur la Métropole ;
- bien que faible, Vaulx-en-Velin observe une augmentation du niveau de formation de sa population non scolarisée entre 2014 et 2020 :
  - > la part des non diplômés baisse de 4 points et la part des diplômés de l'enseignement supérieur augmente de 4 points ;
  - > la montée progressive du niveau d'études global des nouvelles générations se traduit par un meilleur niveau de formation des « 15 ans et plus ». Elle peut aussi être liée à un apport de populations extérieures plus diplômées.

- une attention particulière à avoir pour les jeunes de moins de 30 ans, les jeunes diplômés, les femmes seules avec enfants, les personnes en situation de handicap, les seniors, les chômeurs de longue durée, les allophones, qui cumulent les freins au retour à l'emploi ;
- 13 % de la population vaudaise est allocataire du RSA en 2023 (6 641 bénéficiaires du RSA sur la commune, (source INSEE).

### Les dynamiques du territoire

- territoire riche en termes de partenariats sur l'emploi et l'insertion ;
- de nombreuses actions et dispositifs de soutien en place (Cité de l'emploi, Enveloppe territoriale, programmation sociale Contrat de Ville, programmation FSE+, Cité éducative) ;
- un travail « d'aller-vers » les publics les plus éloignés qui s'est renforcé ces dernières années de la part de partenaires de terrain ;
- de nombreuses opportunités d'emploi générées par des grands projets d'agglomération (tramway T9), des projets urbains et des ouvertures à venir de zones d'activité ;
- des modifications en cours et à venir dans le domaine de l'emploi-insertion : réforme France Travail avec une transformation des instances de coordination à venir et un renforcement de son rôle dans la coordination à prévoir ; réforme de la refonte des parcours au niveau métropolitain avec un parcours unique et davantage de participation à des temps collectifs demandés aux bénéficiaires du RSA ; suppression de l'Allocation Solidarité Spécifique, fin des parcours Itinéraire en Emploi Renforcé (IER).

### LES OBJECTIFS ET PISTES OPÉRATIONNELLES

#### **Objectif 1 : Remobiliser les publics, lever les freins, renforcer l'insertion socio-professionnelle**

- Faciliter l'insertion professionnelle par l'acquisition des compétences de base (linguistique à visée professionnelle, numérique)
- Favoriser la mobilité, lever les freins cognitifs
- Travailler la confiance et l'estime de soi
- Développer les actions pour une meilleure connaissance des métiers
- Travailler sur l'acquisition des codes en entreprise

**Objectif 2 : Développer les actions « d'aller-vers » innovantes notamment auprès des publics éloignés**

- Former les professionnels aux techniques d'aller-vers
- Proposer des points d'information et des actions de recrutement en grande proximité
- Favoriser le lien entre l'hyper-proximité et l'ouverture au-delà du quartier, de la ville, du bassin de vie

**Objectif 3 : Coordonner, coopérer et décroisonner les approches**

- Rendre l'offre de services plus lisible
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs
- Favoriser les liens entre éducation / orientation / insertion en faveur de la jeunesse
- Favoriser les actions de lutte contre les discriminations à l'embauche

**Objectif 4 : Favoriser le développement économique et soutenir l'entrepreneuriat local**

- Accompagner la création d'activité
- Favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques (face aux enjeux des transitions écologique et numérique)
- Faciliter l'implantation d'activités économiques en QPV dans le cadre des projets de renouvellement urbain
- Encourager les actions d'intermédiation avec les entreprises pour favoriser l'emploi local
- Développer les clauses sociales comme levier d'insertion
- Développer l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire en QPV

**Les dispositifs et moyens mobilisables**

| Dispositifs cadres  | Dispositifs financiers/ de soutien  | Partenaires principaux  |
|---|---|---|
| Loi Plein Emploi<br>Contrat de Ville Métropolitain<br>Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi 2<br>Cité de l'emploi | Programmation Fonds Social Européen<br>Dotation Politique de la Ville<br>Enveloppe territoriale Comité Territorial d'Insertion pour l'emploi<br>Région AURA (formation)<br>Cité de l'emploi<br>Cité éducative<br>Programmation sociale<br>Lieu de proximité : Vaulx-en-Velin Emploi | État<br>France travail<br>MMIE<br>Mission Locale<br>Association d'entreprises Vaulx-en-Velin Entreprises<br>Services municipaux<br>Associations<br>Conseil citoyen, habitants |

**Les Indicateurs de suivi**

| À regarder de manière transversale   | À regarder à l'échelle des actions  |
|--|---|
| Suivi du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM)<br>Évolution du nombre de création d'entreprises<br>Niveau de diplômes des adultes<br>Nombre de bénéficiaires RSA en QPV | Suivi des clauses sociales<br>Évolution des actions dans le cadre de la programmation sociale<br>Nombre de femmes suivies dans le cadre des actions de soutien à l'emploi<br>Nombre de sorties positives à l'issue d'actions en lien avec le retour à l'emploi/formations...<br>Nombre de porteurs de projets accompagnés par la maison du projet et de la création |

## Enjeu 5 - S'épanouir et promouvoir la cohésion sociale

La cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ».

Elle engage tout un territoire en faveur du renforcement du lien social pour l'ensemble de sa population, mais aussi, plus spécifiquement, de l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables.

Pour répondre à ce défi républicain à Vaulx-en-Velin, le projet d'animation de la vie locale devra prendre en compte :

- les données qui caractérisent et permettent de mieux appréhender les habitants et leurs besoins ;
- le contexte de rénovation urbaine ;
- des besoins du tissu associatif engagé en faveur de la cohésion sociale, fragilisé par les différentes crises ;
- des attentes exprimées par les habitants et acteurs locaux ;
- des spécificités des différents quartiers et grands secteurs de la Ville, pour des projets d'animation de la vie locale impactants ;
- l'articulation de ces actions au service du vivre-ensemble tout en faisant le lien avec les enjeux de tranquillité urbaine.

### Les constats

- une population jeune et une part de seniors faible mais qui tend à augmenter chaque année (indice de vieillissement : 44 seniors pour 100 jeunes en 2018, soit 22 fois moins que la Métropole de Lyon mais 30 seniors pour 100 jeunes en 2008) (INSEE RP 2018) ;
- un tissu associatif dense, diversifié et investi sur le territoire (45 clubs sportifs et 1 245 associations répertoriées au Journal Officiel) ;
- droit commun Ville (2023) : subventions attribuées à 141 associations pour un montant total de 2 573 781 € et 45 clubs et associations sportives pour un montant total de 1 369 515 € ;
- État - Programmation sociale (2023) : subventions d'une trentaine de structures dont 29 associations pour un montant total de 932 000 € ;

- depuis 2020 : émergence d'associations créées par des jeunes ;
- accès et pratique sportive en club (tendances nationales) : 44,2 % des filles résidant en QPV pratiquent une activité sportive, contre 60,1 % pour les autres / 63,4 % des garçons résidant dans un QPV pratiquent une activité sportive, contre 71,4 % pour les autres.

### Les dynamiques du territoire

- une volonté des acteurs associatifs de mieux comprendre les enjeux du territoire et travailler à une meilleure coordination pour des actions plus impactantes ;
- un partage des professionnels quant à la diminution des capacités motrices et de concentration des enfant âgés de 6 à 12 ans, ainsi que des signes de mauvaise santé physique (surpoids notamment) ;
- des fêtes de quartiers, temps conviviaux qui fonctionnent plutôt bien et une solidarité réelle entre habitants ;
- un sentiment d'un lien de confiance à rétablir entre les jeunes et les adultes et un manque de médiation, de relais d'hyper proximité ;
- un constat d'une augmentation des incivilités dans l'espace public et de problématiques plus préoccupantes qui fragilisent le vivre ensemble ;
- une offre sportive, culturelle et de loisirs plus conséquente au Nord du territoire en général, et sur la période estivale en particulier ;
- des freins multiples (budget, mobilité, sentiment d'illégitimité) d'accès à l'offre sportive et culturelle ;
- la labellisation de Vaulx-en-Velin comme « territoire 100 % Éducation Artistique et Culturelle » du Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale est une opportunité pour structurer et renforcer l'offre culturelle auprès des jeunes de 0 à 25 ans et travailler à la notion de parcours du jeune sur tous les temps de sa vie ;
- une volonté de sortir du territoire par divers moyens (sorties journée, séjours, visites culturelles, etc.) ;
- un point de vigilance sur les publics « invisibles » : seniors, jeunes déscolarisés, femmes isolées, etc. ;
- une transformation urbaine importante et positive, qui nécessite de l'accompagnement et implique l'arrivée de nouveaux habitants à prendre en compte dans ce projet d'animation de la vie locale.

## LES OBJECTIFS ET PISTES OPÉRATIONNELLES

### **Objectif 1 : Favoriser l'engagement et structurer un projet d'animation de la vie locale**

- Soutenir la vie associative, susciter et accompagner l'engagement bénévole
- Renforcer la coordination des acteurs associatifs, améliorer la visibilité des enjeux de cohésion sociale
- Promouvoir une citoyenneté active porteuse des valeurs de la République
- Aller vers : s'appuyer sur l'Éducation populaire pour des quartiers vivants

### **Objectif 2 : Le sport, la culture, les loisirs : des leviers d'épanouissement individuel et de cohésion sociale**

- Soutenir et favoriser la pratique sportive, vecteur de bien être
- Soutenir et favoriser la pratique culturelle, levier d'émancipation
- Réinvestir durablement les quartiers et redynamiser les liens de voisinage
- Créer des ponts nécessaires entre habitants actuels et nouveaux
- Prendre en compte les évolutions démographiques pour une offre d'équipements adaptée

### **Objectif 3 : Partager un bien vivre commun, renforcer la prévention et la tranquillité**

- Renforcer la médiation sociale et de proximité
- Renforcer la visibilité des enjeux, des outils et des dispositifs en matière de tranquillité publique, ainsi que la connaissance des actions en matière de prévention de la délinquance



## Les dispositifs et moyens mobilisables

| Dispositifs cadres   | Dispositifs financiers/ de soutien   | Partenaires principaux   |
|--|--|--|
| <p>Contrat de Ville Métropolitain</p> <p>Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</p> <p>Démarche de coopération culturelle métropolitaine</p> <p>Convention Territoriale Globale de la CAF</p> <p>Pôle Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle</p> <p>Cité éducative</p> | <p>Dotation Politique de la Ville</p> <p>Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance</p> <p>Métropole Vacances sportives</p> <p>Subventions aux associations et clubs sportifs de la Ville (droit commun, appels à projets)</p> <p>Conventions adultes relais</p> <p>Mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs</p> <p>Programmation sociale</p> <p>Fonds dédiés à l'été (Métropole et État Préfecture et DRAC)</p> <p>Soutien aux associations et collectifs d'habitants : FAL/FPH</p> <p>Label 100 % EAC</p> | <p>État</p> <p>Métropole</p> <p>Services municipaux</p> <p>Établissements scolaires</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Tissu associatif, clubs sportifs</p> <p>Office Municipal des Sports</p> <p>Centres sociaux, MJC, Espace Projets Interassociatifs (EPI)</p> <p>Instances de démocratie locale</p> <p>Conseil citoyen, habitants</p> |

## Les Indicateurs de suivi

| À regarder de manière transversale   | À regarder à l'échelle des actions  |
|--|---|
| <p>Nombre d'événements et d'actions ayant lieu sur les espaces publics, notamment pendant l'été</p> <p>Nombre d'actions prévues dans le cadre de la stratégie communale de prévention de la délinquance</p> <p>Nombre d'actions s'inscrivant dans le label 100 % EAC</p> | <p>Nombre de personnels de proximité (bailleurs, Ville, prévention spécialisée, médiation sociale ...)</p> <p>Nombre d'actions culturelles qui engagent les équipements culturels municipaux</p> <p>Nombre d'actions favorisant le bien-être et la mixité, le sport et la culture dans la programmation sociale et dans la programmation GSUP/TFPB</p> <p>Fréquentation du Lieu écoute</p> <p>Nombre de projets ou actions soutenus dans le cadre des FAL/FPH</p> <p>Suivi des programmations sociales, de l'été sur les champs des loisirs, culture et sport : évolution du nombre et des enveloppes</p> |

## Enjeu 6 - Bien vivre chez soi, dans son quartier

Par la valorisation du cadre de vie, l'amélioration de la gestion urbaine, le désenclavement, le développement d'espaces et d'équipements publics ou encore la rénovation de logements, l'ambition est d'offrir aux habitants des quartiers prioritaires un environnement favorable à leur émancipation, à leur bien-être et à leur mobilité pour pouvoir accéder à toutes les opportunités présentes dans la ville et dans la Métropole de Lyon.

Le premier programme de rénovation urbaine (2005-2015) a permis des améliorations visibles dans l'espace urbain avec des réhabilitations, des démolitions de logements sociaux importantes en volume (1350 logements), des quartiers restructurés ou résidentialisés (Écoin, Vernay-Verchères, Grappinière...), un nouveau centre-ville avec des commerces et l'amorce d'une diversification de l'habitat. Les modalités de gestion urbaine se sont progressivement adaptées avec les bailleurs sociaux et la Métropole de Lyon.

Toutefois, certains secteurs prioritaires sont restés éloignés de cette première étape de transformation urbaine. Le désenclavement, la mixité fonctionnelle au cœur des quartiers, la modernisation des équipements publics et la qualité globale ressentie du cadre de vie restent des enjeux forts pour les QPV de Vaulx-en-Velin.

L'ambition proposée pour le contrat de ville « Quartiers 2030 », portée également au travers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et de la convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, est d'inscrire Vaulx-en-Velin dans un urbanisme et une gestion durable qui rompe avec une logique de recommencement permanent.

Les conditions sont donc réunies pour une véritable amélioration qui ne se contente pas de rattraper des retards, exercice vain, mais de prendre un temps d'avance en menant une intervention publique puissante. La ville issue du renouvellement urbain doit être reliée, connectée, un lieu de vie, de travail, d'enseignement, de culture, de loisirs.

Pour accompagner le processus d'amélioration engagé il y a bientôt 20 ans, le renouvellement urbain ne doit pas seulement agir sur l'urbain mais doit aussi être porteur d'un véritable projet de cohésion sociale pour la ville, intégrant des enjeux en matière de proximité et de gestion, de participation habitante et de transition écologique.

Le dialogue avec les habitants instauré de différentes manières (réunions publiques, ateliers participatifs, Conseil citoyen, Conseils de quartiers ...) a démontré le fort attachement des Vaudais à leur ville et les aspirations à s'inscrire dans un projet coconstruit qui bénéficie à tous.

### Les constats

- la part des ménages vaudais qui réside en logement social est plus de deux fois supérieure à celle des ménages de la Métropole de Lyon : 46 % contre 19,3 % en 2022 ;
- 69 % des logements sociaux de la commune sont situés dans les quartiers prioritaires ;
- le parc de logement social vaudais est caractérisé par des loyers parmi les plus bas de l'agglomération ;
- 13 copropriétés sont suivies par des Plans de Sauvegarde et bénéficient du Programme national Initiative Copropriétés ;
- 1 projet de renouvellement urbain est en cours sur la Grande Île comprenant notamment la ZAC du Mas du Taureau qui s'étendant sur 40 ha ;
- le territoire communal est constitué de :
  - > 1 000 ha d'espaces naturels et de 205 ha de zones agricoles ;
  - > 38 ha d'espaces verts et de stades gérés par la Ville ;
  - > 10,6 ha de jardins familiaux et de jardins partagés sur le territoire de la commune, dont 2,6 ha gérés par la Ville ;
- environ 2 300 logements sociaux réhabilités depuis 2014 au sein des 3 QPV ;
- 168 actions ont été portées dans le cadre de l'abattement TFPB et de la GSUP en 2023.

## Les dynamiques du territoire

Les ateliers de concertation ont mis en avant trois points principaux :

- le besoin d'améliorer la proximité au quotidien et rendre plus visibles les actions et démarches des partenaires. Les habitants pointent la nécessité de retrouver davantage de contacts humains avec leurs bailleurs et les gestionnaires de leur quartier ;
- l'attachement des Vaudais à leur quartier malgré des problématiques de cadre de vie ;
- le besoin d'accompagner la transformation urbaine avec des démarches de « vivre-ensemble » et de rencontre.

### LES OBJECTIFS ET PISTES OPÉRATIONNELLES

#### **Objectif 1 : Mobiliser l'ensemble des partenaires pour un bien vivre dans les quartiers**

- Renouveler le partenariat État/collectivités/bailleurs concernant le cadre de vie
- Intervenir sur le volet proximité des copropriétés de Sauveteurs-Cervelières
- Replacer l'humain au cœur de la relation de proximité avec les habitants

#### **Objectif 2 : Poursuivre la mise en œuvre des projets urbains comme levier de développement**

- Développer la nature en ville
- Contribuer à la sécurité et à la tranquillité, notamment via la prévention situationnelle
- Contribuer au vivre ensemble par le développement d'espaces à haute qualité d'usage
- Favoriser les mobilités des habitants
- Prévenir le risque de décrochage d'attractivité par une intervention urbaine homogène
- Développer la mixité des usages au cœur des quartiers (logements, commerces, équipements...)

#### **Objectif 3 : Renforcer l'expertise d'usage et le pouvoir d'agir des habitants sur leur cadre de vie**

- Renforcer le dialogue avec les habitants, les comités de locataires
- Poursuivre la mise en place de relais de proximité
- Valoriser l'identité et la mémoire des quartiers avec les habitants
- Accompagner la transformation urbaine auprès des habitants pour en favoriser l'appropriation

#### **Objectif 4 : Améliorer la qualité des logements pour tous**

- Réhabiliter le parc social
- Encourager les projets d'amélioration dans les logements
- Accompagner à la réhabilitation du parc privé des Sauveteurs-Cervelières
- Poursuivre la veille et l'accompagnement des copropriétés anciennes et neuves (via le POPAC)
- Diversifier l'offre de logements à l'échelle des quartiers
- Accompagner les parcours résidentiels des ménages



## Les dispositifs et moyens mobilisables

| Dispositifs cadres  | Dispositifs financiers/<br>de soutien   | Partenaires principaux  |
|---|---|---|
| Contrat de Ville Métropolitain<br>Plan nature de la Métropole<br>Convention NPNRU et son<br>avenant n°1<br>Convention GSUP/TFPB | Dotation Politique de la Ville<br>NPNRU<br>Plan Initiative Copropriétés<br>Plan de sauvegarde / POPAC<br>GSUP, TFPB et GUP ANAH<br>Programmation sociale<br>Plan de relance<br>Fonds Vert<br>Adultes relais | État et ses agences (ANRU,<br>ANAH...)<br>Métropole<br>Services municipaux, métro-<br>politains<br>Bailleurs sociaux<br>Associations<br>Syndics<br>Habitants : locataires (comi-<br>tés), propriétaires (conseils<br>syndicaux)<br>Instances de démocratie<br>locale<br>Conseil citoyen |

## Les Indicateurs de suivi

### À regarder de manière transversale

Suivi financier du projet de renouvellement  
 urbain  
 Nombre de logements neufs livrés  
 dans les QPV  
 Nombre de logements réhabilités  
 dans les QPV  
 Évolution du nombre moyen d'habitants  
 présents aux réunions de concertation  
 Évolution des montants financiers dédiés au  
 personnel de proximité dans la programmation  
 TFPB

### À regarder à l'échelle des actions

Nombre de signalements sur la plateforme  
 Toodego émanant d'habitants en QPV  
 Nombre de copropriétés en difficulté et  
 accompagnées  
 Nombre d'interventions pour auto-réhabilita-  
 tion des logements  
 Nombre d'initiatives/projets habitants accom-  
 pagnés en lien avec les bailleurs / copropriétés  
 pour la programmation GSUP / TFPB

## Enjeu 7 - Participer à la vie de la Cité

La participation des habitants à la définition de la ville de demain est un enjeu central du développement urbain et de la Politique de la Ville. La Loi Lamy cadre depuis 2014 le rôle central du Conseil citoyen dans le pilotage de cette politique publique. Au-delà de cette volonté nationale, Vaulx-en-Velin s'attache à soutenir et à faciliter l'implication des habitants dans la vie de la Cité (cf. portrait de territoire dans le 2.6 « les habitants au cœur de la vie citoyenne ») : au niveau des projets urbains, mais aussi de l'animation de la vie sociale et de toutes les thématiques qui touchent au quotidien des Vaudais. La participation citoyenne fait appel à l'expertise du quotidien des habitants qui vivent chaque jour leur quartier et sont les plus à même à identifier les enjeux, les potentialités et les difficultés de leur cadre de vie.

### Les constats

La Ville développe depuis 2014 des instances de participation citoyenne (18 en 2024), afin de permettre aux habitants de s'impliquer différemment dans les affaires de la Cité. L'expression démocratique se traduit notamment au travers de 8 Conseils de quartier, du Conseil citoyen, du Conseil des seniors, du Conseil Consultatif des représentants de parents d'élèves, du Conseil consultatif de la Vie Associative, de la Commission extra-municipale de Développement Durable, de la Commission Communale d'Accessibilité, de la commission santé, de la commission de sécurité et du Conseil des Enfants et de la Jeunesse.

Ces instances et espaces participatifs permettent, entre autres, la concertation directe des habitants sur les projets d'importance développés à Vaulx-en-Velin : tramway T9, ZAC du Mas du Taureau, Zone à Faible Émission, Budget Participatif...

En parallèle, les habitants impliqués portent également des événements festifs dans la ville, comme les fêtes de quartier, Activ'Eté, les brocantes ou encore les tournois sportifs.

Vaulx-en-Velin suit la tendance nationale de l'accroissement du taux d'abstention lors des différentes élections depuis plus de dix ans. Historiquement bas, le taux de participation aux élections souligne le besoin de raccrocher les Vaudais aux enjeux démocratiques.

Cette jonction entre participation citoyenne institutionnelle et vie locale est permise par le foisonnement des manières de s'impliquer dans la vie de la Cité. Avec un large vivier d'associations (on en dénombre 530 actives dont une centaine subventionnées par la Ville), les habitants peuvent trouver le moyen le plus pertinent pour eux de s'engager dans la vie locale.

### Les dynamiques du territoire

- la sur-mobilisation de « super citoyens », présents dans de nombreuses instances qui ne représentent pas suffisamment la diversité des habitants (âge, genre, quartiers, catégories socio-professionnelles...) et nécessite de reposer la question des leviers à actionner pour une mobilisation plus importante ;
- la redondance des sujets abordés qui peuvent prendre du temps à être traités ;
- le manque de visibilité immédiate des actions réalisées par les instances, les difficultés de communication sur les nombreuses initiatives portées localement ;
- les nombreux temps de participation et de concertation qui nécessitent de retravailler les modalités.

Au-delà de ces constats qui peuvent être partagés dans de nombreux autres territoires, les participants aux ateliers de concertation ont pu proposer des pistes de réponse pour améliorer qualitativement la participation citoyenne dans les QPV.

Notamment :

- mieux accompagner les initiatives « remontrantes » proposées par les habitants, organisés ou non ;
- clarifier les dispositifs et les rendre plus accessibles et plus visibles.

## LES OBJECTIFS ET PISTES OPÉRATIONNELLES

### Objectif 1 : Consolider les instances de démocratie participative

- Réaffirmer le rôle du Conseil citoyen comme instance de pilotage, de suivi et de mise en œuvre de la Politique de la Ville
- Renforcer la représentativité des habitants dans les instances pour en accroître la légitimité
- Accompagner la coordination des différents niveaux de participation et de leurs instances
- Concerner du macro-projet au micro-projet et se projeter grâce à l'expertise d'usage des habitants
- Organiser une stratégie de communication efficace auprès des habitants sur les dispositifs existants pour les rendre visibles
- Former à l'environnement institutionnel pour favoriser la capacité d'agir des habitants

### Objectif 2 : S'appuyer sur les structures et les associations de proximité pour toucher les plus éloignés de la participation

- Renforcer les partenariats existants entre les acteurs locaux et la Ville
- Positionner les acteurs de proximité comme « facilitateurs » dans l'accompagnement des habitants
- Initier des formations communes des acteurs autour de « l'aller vers » afin de toucher et d'intégrer les habitants moins visibles, leurs intérêts et leurs attentes

### Objectif 3 : Accompagner l'émergence d'initiatives citoyennes « remontantes » qui favorisent l'expertise d'usage

- Renforcer l'accompagnement et les relais de proximité pour favoriser la diversité de l'implication des habitants
- Soutenir les initiatives citoyennes au travers des dispositifs Politique de la Ville et du droit commun

## Les dispositifs et moyens mobilisables

| Dispositifs cadres  | Dispositifs financiers/ de soutien   | Partenaires principaux  |
|---|--|---|
| Contrat de Ville Métropolitain<br>Instances de démocratie locale<br>Conseil citoyen | Fonds Associatif Local et<br>Fonds de Projets Habitants<br>Budget Participatif<br>Programmation GSUP / TFPB<br>Toodego, plateforme monavis.fr<br>Réseaux sociaux | État<br>Élus de quartier<br>Tissu associatif local<br>Services municipaux<br>Instances de démocratie locale<br>Habitants<br>Conseil citoyen |

## Les Indicateurs de suivi

| À regarder de manière transversale  | À regarder à l'échelle des actions   |
|---|--|
| Nombre d'instances de participation communales et nombre de membres issus des QPV<br>Suivi du taux de participation aux élections | Nombre de projets déposés au budget participatif situés en QPV<br>Nombre de nouveaux entrants dans les instances (Conseils de Quartiers...)<br>Nombre de réunions publiques sur les projets urbains<br>Nombre de saisines des plateformes numériques (Toodego, monavis.fr)<br>Nombre de projets portés par des collectifs d'habitants via le FPH |

## La Convention Locale d'Application : une feuille de route coconstruite et suivie pas à pas

### Le cadre métropolitain : une gouvernance à grande échelle

Le Contrat de Ville Métropolitain propose un cadre de gouvernance propre à l'échelle métropolitaine intégrant différentes modalités :

- un comité de pilotage plénier réuni une fois par an ;
- un pilotage partenarial mobilisant les partenaires au fil de l'eau ;
- la participation des habitants et associations ;
- une animation locale des conventions locales d'application ;
- un suivi technique du Contrat de Ville Métropolitain ;
- l'évaluation et le suivi proposés s'articulent autour de l'observatoire des quartiers populaires et de l'observatoire des solidarités mis en œuvre par l'Agence d'Urbanisme de Lyon qui produit régulièrement des données permettant de suivre l'évolution des QPV.

Le pilotage de la CLA vaudaise s'inscrit dans cette continuité.

### Le Pilotage de la CLA

Un comité de pilotage local sera proposé tous les 12 à 18 mois en présence des partenaires signataires de la CLA :

- la Maire de Vaulx-en-Velin ;
- le Vice-président de la Métropole en charge du logement social et de la Politique de la Ville ;
- l'État ;
- la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les bailleurs sociaux et ABC HLM ;
- le Recteur de l'Académie de Lyon ;
- la Direction de France Travail ;
- le Conseil citoyen.

Cela donnera l'occasion de faire un point d'étape sur l'avancée de chaque enjeu de manière collective, façon revue de projets et d'évoquer les réussites mais également les points faibles ou de blocage identifiés au fil de l'eau.

Afin de mutualiser le temps, les énergies et les forces de tous, il sera également proposé de s'appuyer sur les comités de pilotage en place pour le suivi des politiques publiques déclinées par la Ville et ses partenaires, permettant ainsi de faire des points d'étape sur la mise en œuvre des enjeux dans ces instances.

Par exemple :

- Enjeu 1 : Comité de pilotage et autres instances du PLCDDRA
- Enjeu 2 : Comité de pilotage du Contrat Local de Santé/Comité TZNR
- Enjeu 3 : Comité de pilotage Cité éducative et/ou Programme de Réussite Éducative
- Enjeu 4 : Comité de pilotage Cité de l'emploi
- Enjeu 5 : Comité de pilotage Activ'Été annuel et Conseil Local de Prévention de la Délinquance plénier
- Enjeu 6 : Revue de projets ANRU, Commission GSUP
- Enjeu 7 : Comité de suivi du budget participatif

## La mise en œuvre technique

La mise en œuvre s'articule autour des sept enjeux proposés dans la CLA. Elle est pilotée par le GPV qui rend compte de son état d'avancement à la Ville, la Métropole et l'État selon le principe du co-mandatement.

Le pilotage de chaque enjeu est proposé de manière partenariale entre l'équipe technique du Grand Projet de Ville en étroite collaboration avec chaque direction de la Ville concernée par les thématiques.

Un outil de suivi déclinant les enjeux, objectifs et pistes opérationnelles en plan d'action mobilisant les moyens et dispositifs présents sur le territoire au service des QPV, servira de feuille de route technique au long cours (cf. annexe 3).

Le délégué de la Préfète fait partie des interlocuteurs privilégiés pour faire vivre les enjeux locaux.

## La place des habitants

Le Conseil citoyen renouvelé en 2024 sera, comme le prévoit la Loi Lamy de 2014, l'instance de participation privilégiée de la Politique de la Ville.

Il sera composé de 50 membres :

- un collège habitants de 40 membres représentant les différents QPV ;
- un collège acteurs locaux composé de 10 structures.

Il se réunit de manière régulière, en autonomie et contribue à la mise en œuvre et au pilotage de la Convention Locale d'Application vaudoise.

## Le suivi au long cours

Le renouvellement des contrats de ville « Engagement quartier 2030 » prévoit une clause de revoyure en 2027 ainsi qu'une évaluation en fin de contractualisation. Afin de permettre la réorientation des enjeux, objectifs et actions, il est proposé pour chaque enjeu quelques indicateurs qui seront suivis tout au long des 6 prochaines années.

Le comité de pilotage permettra de suivre l'évolution de ces indicateurs.

## Signataires

Pour l'État,  
**Fabienne Buccio**, Préfète de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône

Pour la Métropole de Lyon,  
**Renaud Payre**, Vice-président de la  
Métropole de Lyon en charge du logement  
social de l'habitat et de la Politique de la  
Ville

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin  
**Hélène Geoffroy**, Maire

Pour l'Éducation Nationale,  
**NOM, Prénom**, Inspecteur d'Académie

Pour ABC HLM,  
**NOM, Prénom**, Président

Pour France Travail  
**NOM, Prénom**, Directeur territorial France  
Travail

Pour la Caisse d'Allocations  
Familiales  
**NOM, Prénom**, Directeur

## ANNEXE 1 / SIGLES

- > **AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés
- > **ACTE** : Accueil des Collégiens Temporairement Exclus
- > **AEEH** : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- > **ANCT** : Agence Nationale de Cohésion des Territoires
- > **ANRU** : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- > **ASV** : Atelier Santé Ville
- > **C2S** : Complémentaire Santé Solidaire
- > **CAF** : Caisse d'allocations Familiales
- > **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- > **CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- > **CSU** : Centre de Supervision Urbaine
- > **CTG** : Convention Territoriale Globale
- > **CTM** : Conférence territoriale des Maires
- > **DEFM** : Demande d'Emplois en Fin de Mois
- > **DSP** : Délégation de Services Publics
- > **DREES** : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
- > **EAC** : Éducation Artistique et Culturelle
- > **ENSAL** : École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon
- > **ENTPE** : École Nationale des Travaux Publics de l'État
- > **FAL** : Fonds Associatif Local
- > **FPH** : Fonds de Projets Habitants
- > **FSE** : Fonds Social Européen
- > **GSUP** : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité
- > **HVS** : Habitat Vie Sociale
- > **IER** : Itinéraire en Emploi Renforcé
- > **LMH** : Lyon Métropole Habitat
- > **MJD** : Maison de la Justice et du Droit
- > **NECC** : National E-sport Club & Community
- > **NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- > **PRE** : Programme de Réussite Éducative
- > **QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- > **REP** : Réseau d'Éducation Prioritaire
- > **RSA** : Revenu Solidarité Active
- > **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté

## **ANNEXE 2 / DONNÉES ET SOURCES**

Recensement de la population : 2009, 2014, 2018 et 2020

Données CAF 2021

Fiches quartiers produites par l'agence d'urbanisme de Lyon

Analyse des Besoins Sociaux produite par le CCAS de la Ville de Vaulx-en-Velin

France Travail

Observatoire régional de Santé

cartosanté.fr

## ANNEXE 3 / TABLEAU DE SUIVI DES ENJEUX

| <b>ENJEU : titre</b>    |                               |                       |                                     |  |  |  |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|--|--|--|
| <b>OBJECTIFS</b>        |                               | <b>MOYENS</b>         |                                     | <b>CADRE D'INTERVENTION</b>                |  | <b>INDICATEURS</b>                         |
| <b>Objectif général</b> | <b>Piste opérationnelle</b>   | <b>Plan d'actions</b> | <b>Les dispositifs mobilisables</b> | <b>Lien Contrat de Ville Métropolitain</b> | <b>Lien Conseil interministériel de la Ville</b> |  |
| <b>Objectif 1</b>       | <b>Piste opérationnelle 1</b> | <b>Action 1</b>       |                                     |  |  | <b>INDICATEUR 1</b><br><b>INDICATEUR 2</b> |
|                         |                               | <b>Action 2</b>       |                                     |  |  |  |
|                         |                               | <b>Action 3</b>       |                                     |  |  |  |
|                         | <b>Piste opérationnelle 2</b> | <b>Action 1</b>       |                                     |  |  |  |
|                         |                               | <b>Action 2</b>       |                                     |  |  |  |
|                         |                               | <b>Action 3</b>       |                                     |  |  |  |
| <b>Objectif 2</b>       | <b>Piste opérationnelle 1</b> | <b>Action 1</b>       |                                     |  |  |  |
|                         |                               | <b>Action 2</b>       |                                     |  |  |  |
|                         |                               | <b>Action 3</b>       |                                     |  |  |  |
|                         | <b>Piste opérationnelle 2</b> | <b>Action 1</b>       |                                     |  |  |  |
|                         |                               | <b>Action 2</b>       |                                     |  |  |  |
|                         |                               | <b>Action 3</b>       |                                     |  |  |  |







Vaulx-en-Velin

**CONTRAT DE VILLE**

**ENGAGEMENTS**

**QUARTIERS 2030**

Convention Locale d'Application 2024-2030

